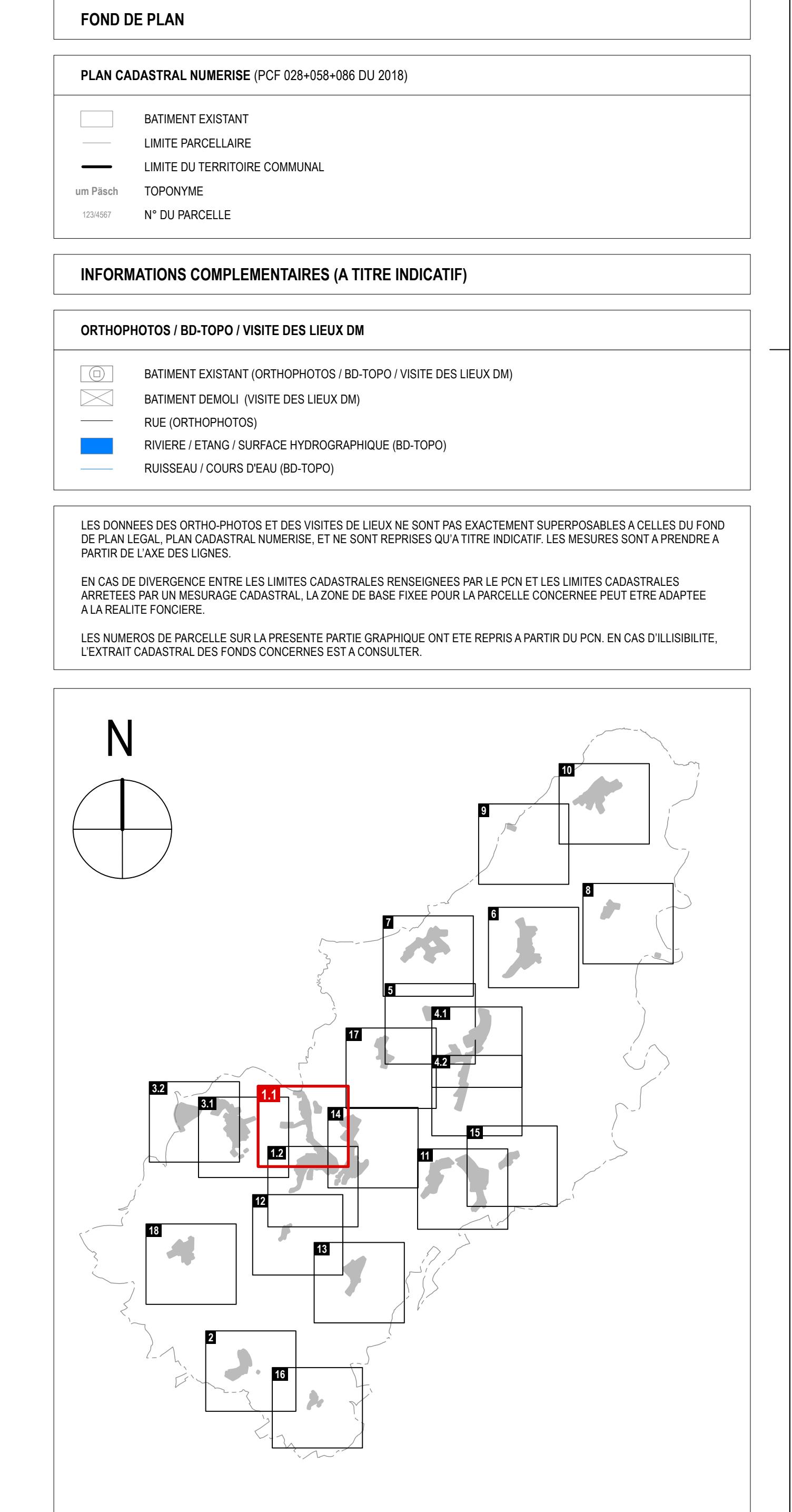
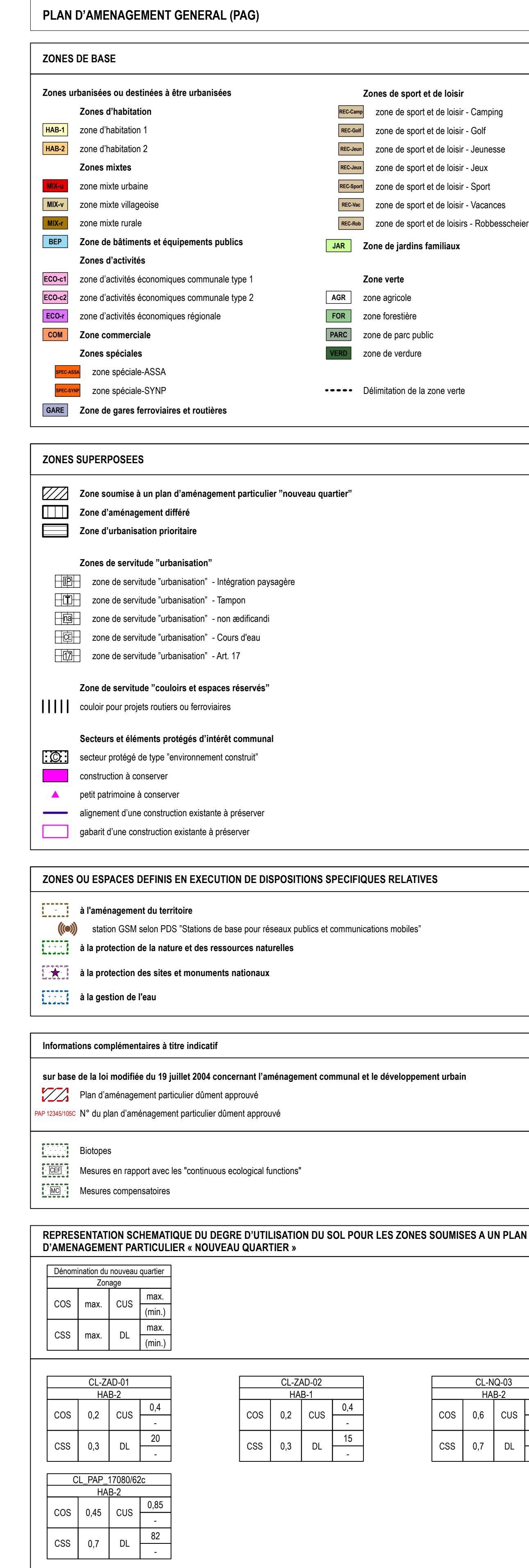
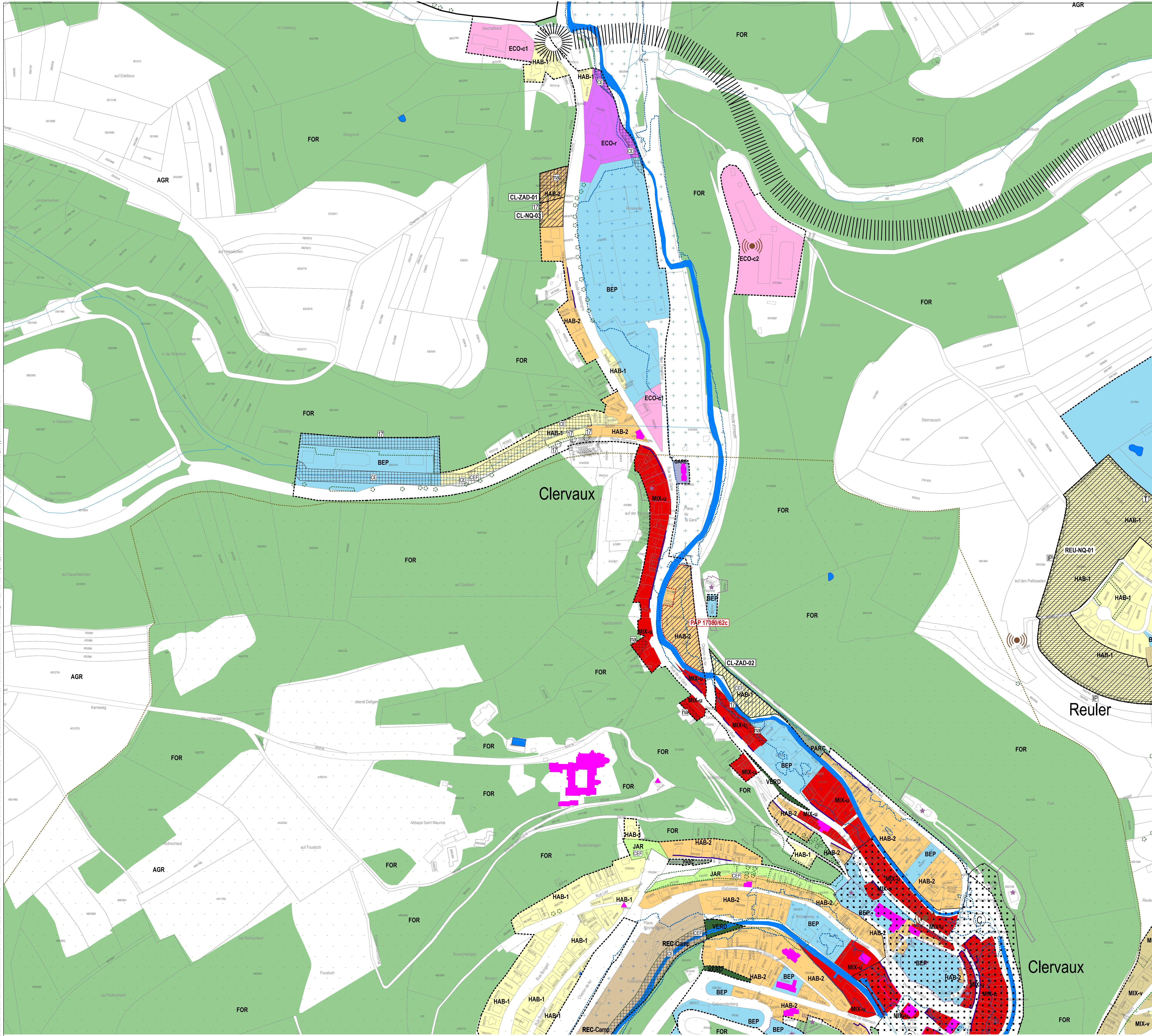


Winrange



PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAÎTRE D'ŒUVRE
Dewy Muller
Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
SCHLOSS CLERF 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOM 27 800 - 900

Zimplan s.r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
83 PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN 9308 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 45 28 56

DATE / SIGNATURE

CONSEIL COMMUNAL
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

d	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.03.21	ESA	MODIFICATION DU WINCRANGE ZONE SPEC-ASSA (en cours)
b	21.04.21	ESA	ADAPTATION AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRE
a	18.08.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CARTE ECD/02/2018 PAP DE 1543/02 DU 29.03.19 ET DU MECCO REF. 85.449 DU 14.02.

INDICE DATE NOM

DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

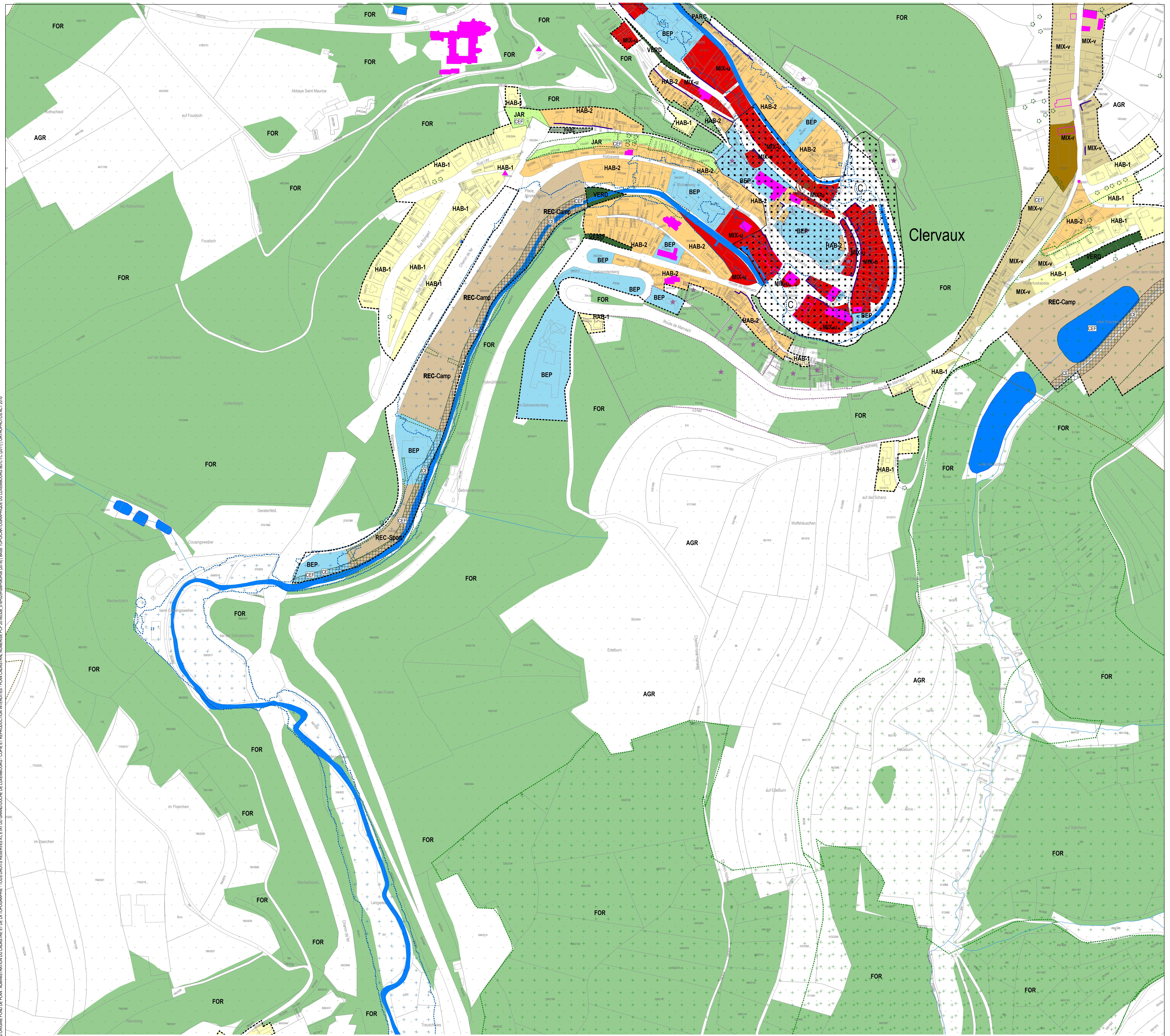
PHASE
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ÉCHELLE
1 : 2 500

VERSION COORDONNÉE

OBJET
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE
DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVE LE 27.11.19
LOCALITE DE CLERVAUX - PARTIE NORD

DESS	NOM / FH / ESA	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR		30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 1 - 0 1 d	
RESP.				FORMAT 117.0 / 70.3 CM	



FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE (PCF 028+058+086 DU 2018)

BATIMENT EXISTANT
LIMITE PARCELLAIRE
LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
TOPONAME
N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
RUE (ORTHOPIOTOS)
RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNÉES DES ORTHOPHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES À CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL. PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE ET NE SONT REPRESSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DU FOND DE PLAN LEGAL.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES APPROUVEES PAR UN MÉTIERGE CADASTRAL LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA REALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTÉ REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNÉS EST A CONSULTER.

N

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAÎTRE D'ŒUVRE
Dewey Muller
Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX
SCHLOSS CLERF 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 500

Zimplan s.r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
83 PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN 9308 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 45 28 56

DATE / SIGNATURE

CONSEIL COMMUNAL
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

d	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.03.21	ESA	MODIFICATION D'AD WIEDERBRÜNGE ZONE SPEC-ASSA (en cours)
b	21.04.21	ESA	ADAPTATION AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRE
a	18.06.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATION ET AVIS DE LA CARTE ECG/06/2018 PAP DE 154396C DU 29.03.19 ET DU MECD

REF. 85.449 DU 14.02.20

INDICE DATE NOM

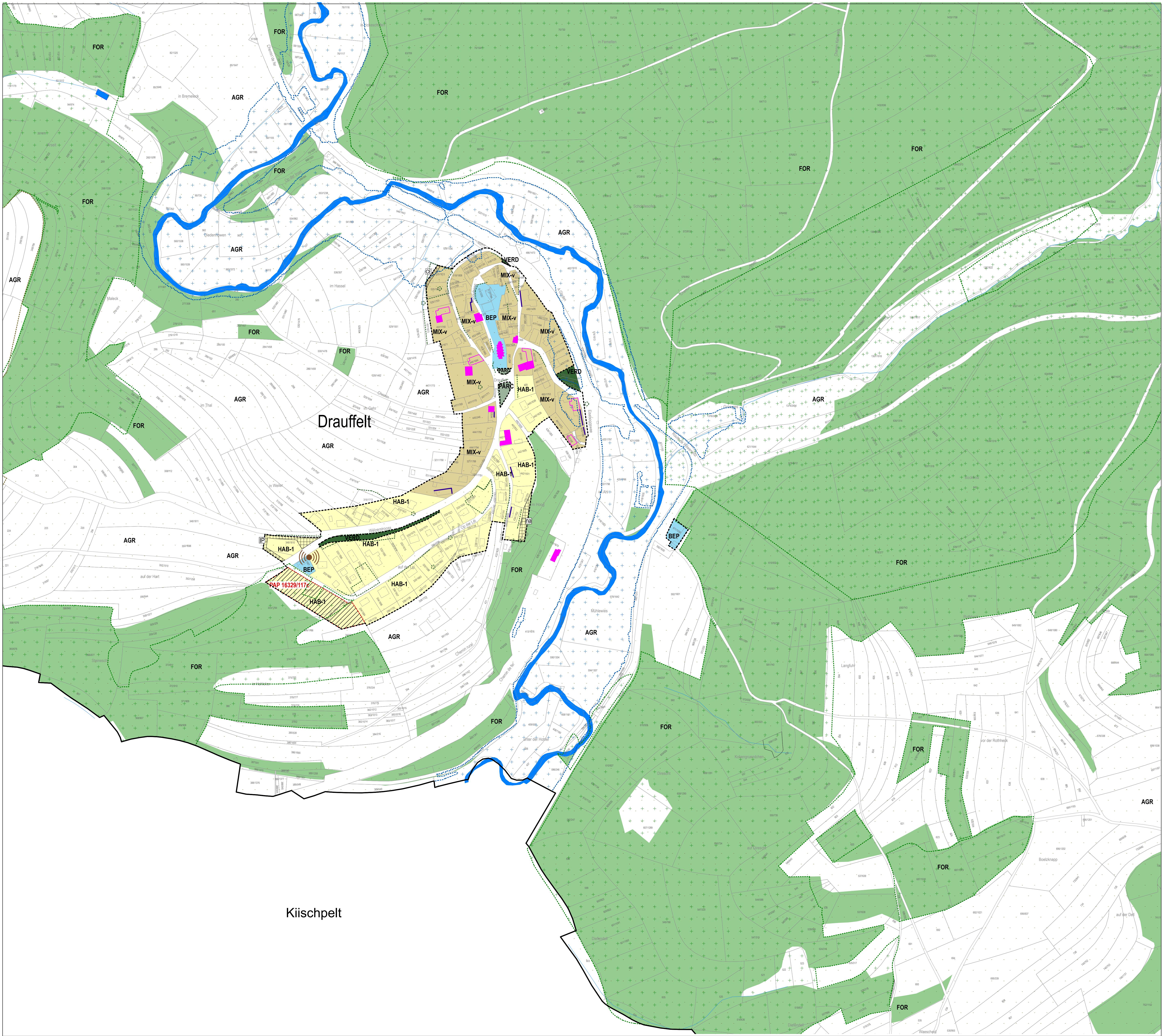
DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

PHASE
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ÉCHELLE
1 : 2 500

VERSION COORDONNÉE
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE
DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVE LE 27.11.19
LOCALITÉ DE CLERVAUX - PARTIE SUD

DESS	PH / ESA	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR		30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 1 - 0 2 d	
RESP.				FORMAT 117.0 / 70.3 CM	



CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

- d 16/11/2018 ESA DIVERSES MODIFICATIONS PAG
- c 03/05/2018 ESA MODIFICATION PRO INCHERANGE ZONE SPEC ASSA (en cours)
- b 21/04/2018 ESA ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRE
- a 19/05/19 LG MODIFICATIONS SECONDAIRERES ET AVIS DE LA CA REF 85/2018 PAP GE 1043/02 DU 29.03.19 ET DU MEG20 REF 85/449 DU 14.02.19

INDICE DATE NOM DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

PHASE

PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHÉLLE

1 : 2 500

OBJET

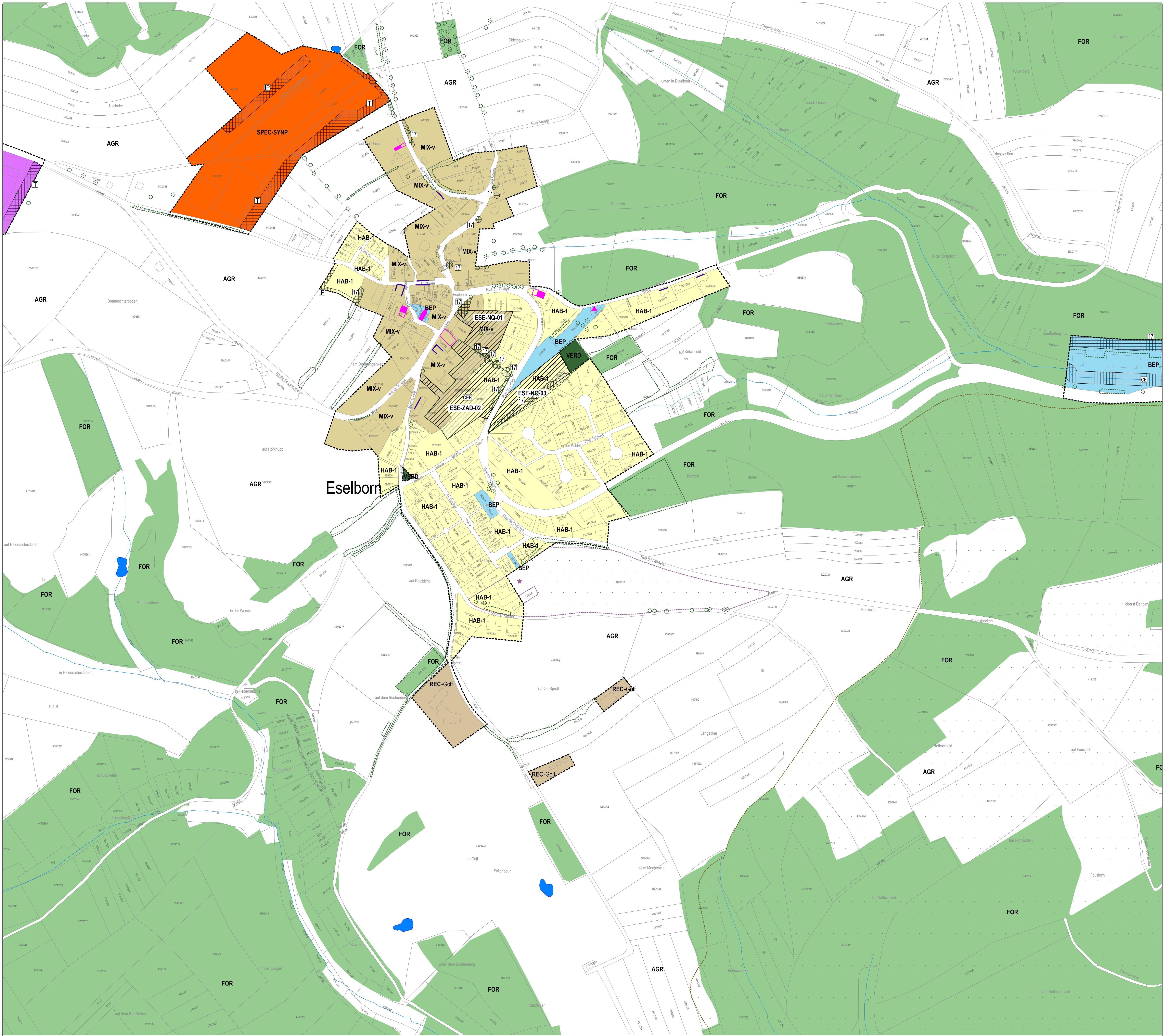
VERSION COORDONNÉE

MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE
DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITÉ DE DRAUFFELT

DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.	FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 2	d
RESP.					

FORMAT 117,0 / 70,3 CM



FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE (PCF 028-058-086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- um Pächter
- TOPONAME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPHOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNÉES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT EXACTEMENT SUPERPOSABLES À CELLES DU FOND DE PLAN. LE PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE ET NE SONT REPRESSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DU PCN.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESSURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA REALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTÉ REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNÉS EST A CONSULTER.

N

PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRICE D'OUVRAGE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

SCHLOSS CLER 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

MATRICE D'OUVRAGE

Dewey Muller
Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
106 ED GRANDE BÜCHE 2 CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 859 1 TELECOPIE 26 859 50

Zimplan s.r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
83 PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN 9308 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 45 28 56

DATE / SIGNATURE

CONSEIL COMMUNAL

DATE / SIGNATURE

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

DATE / SIGNATURE

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DATE / SIGNATURE

MODIFICATIONS

d	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.05.22	ESA	MODIFICATION PRO WICHE/ORANGE ZONE SPEC-ASSA (en cours)
b	21.04.21	ESA	ADAPTATION AU PLAN DIRECTEUR SECTEURS PRIMAIRE
a	19.06.19	LG	MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. EEC/016/2018 PAP GE 1943/02 DU 29.03.19 ET DU MEC/02 REF. 81.449 DU 14.02.19

INDICE DATE NOM

DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

PHASE

PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHÉLLE

1 : 2 500

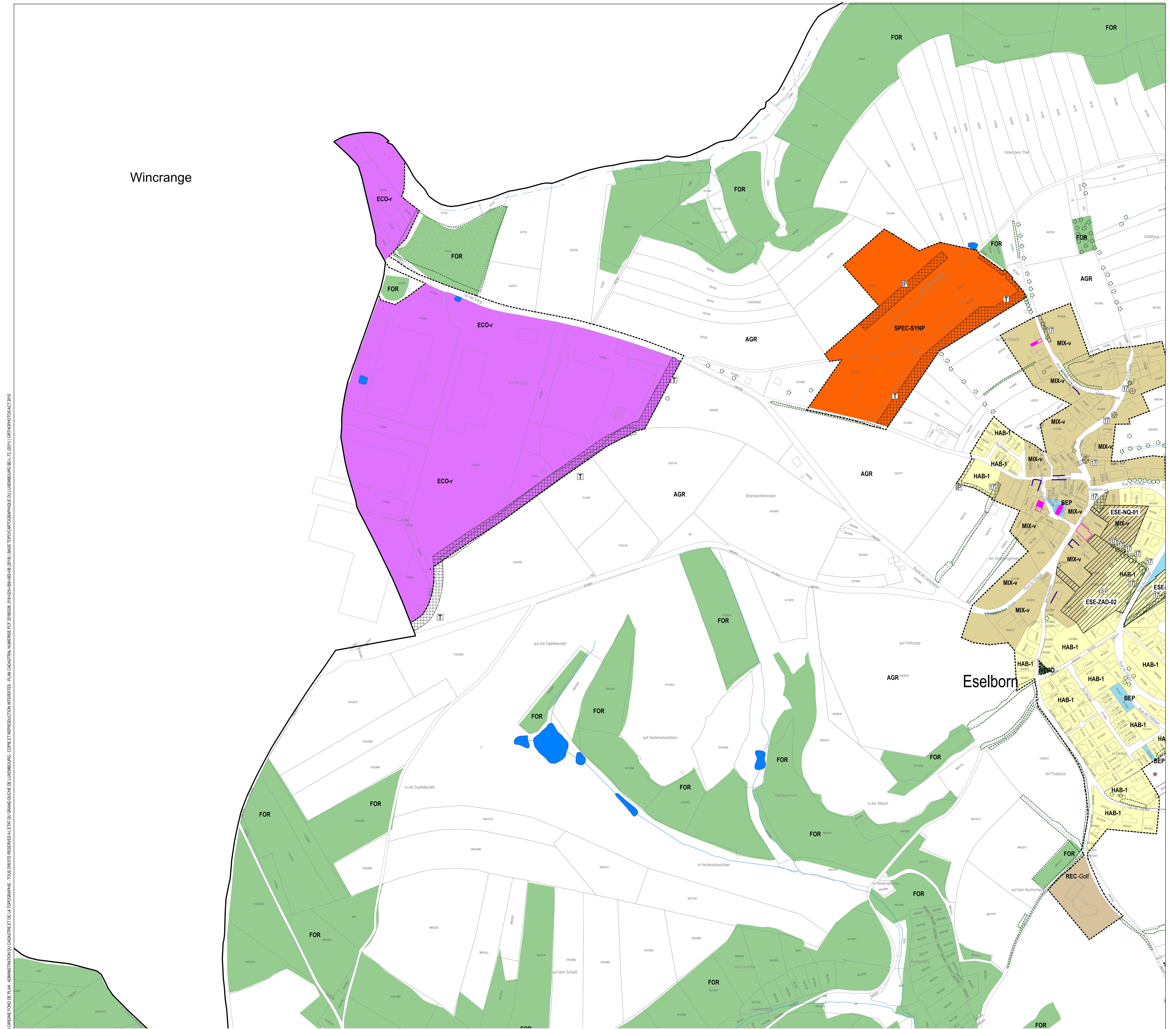
OBJET

MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE
DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITÉ D'ESELBORN

VERSION COORDONNÉE

DESS	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR	FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 3 - 0 1 d	
RESP.				FORMAT 117,0 / 70,3 CM	



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)	
ZONES DE BASE	
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - GOLF
MIX-v zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Jeunesse
MIX-r zone mixte rurale	zone de sport et de loisir - Jeux
BEP Zone de bâtiments et équipements publics	zone de sport et de loisir - Sport
Zones d'activités	zone de sport et de loisir - Vacances
ECON zone d'activités économiques communale type 1	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
ECON zone d'activités économiques communale type 2	Zone verte
ECON zone d'activités économiques régionale	AGR zone agricole
COM Zone commerciale	FOR zone forestière
Zones spéciales	PARC zone de parc public
ASSA zone spéciale ASSA	VERDE zone de verdure
SYNP zone spéciale SYNP	----- Délimitation de la zone verte

ZONES SUPERPOSES	
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	
Zone d'aménagement différé	
Zone d'urbanisation prioritaire	
Zones de servitude "urbanisation"	
zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère	
zone de servitude "urbanisation" - Tampon	
zone de servitude "urbanisation" - non adossé	
zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau	
zone de servitude "urbanisation" - Art. 17	
Zone de servitude "coulains et espaces réservés"	
coulain pour projets routiers ou ferroviaires	
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal	
sector protégé de type "environnement construit"	
construction à conserver	
petit patrimoine à conserver	
alignement d'une construction existante à préserver	
garant d'une construction existante à préserver	

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES	
à l'aménagement du territoire	
station GSM selon PDS Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles*	
à la protection de la nature et des ressources naturelles	
à la protection des sites et monuments nationaux	
à la gestion de l'eau	

Informations complémentaires à titre indicatif	
sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain	
Plan d'aménagement particulier dûment approuvé	
PAP (DÉCRET) N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé	
Biotope	
Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"	
Mesures compensatoires	

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU DEGRÉ D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES À UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »	
Dénomination du nouveau quartier	
Zone	
COS max.	max. (min.)
CUS max.	DL max. (min.)
CSS max.	

FOND DE PLAN	
PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE (PCF 028-058-086 DU 2018)	
BATIMENT EXISTANT	LIMITE PARCELLE
LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL	um Pächter
TOPONAME	N° DU PARCELLE

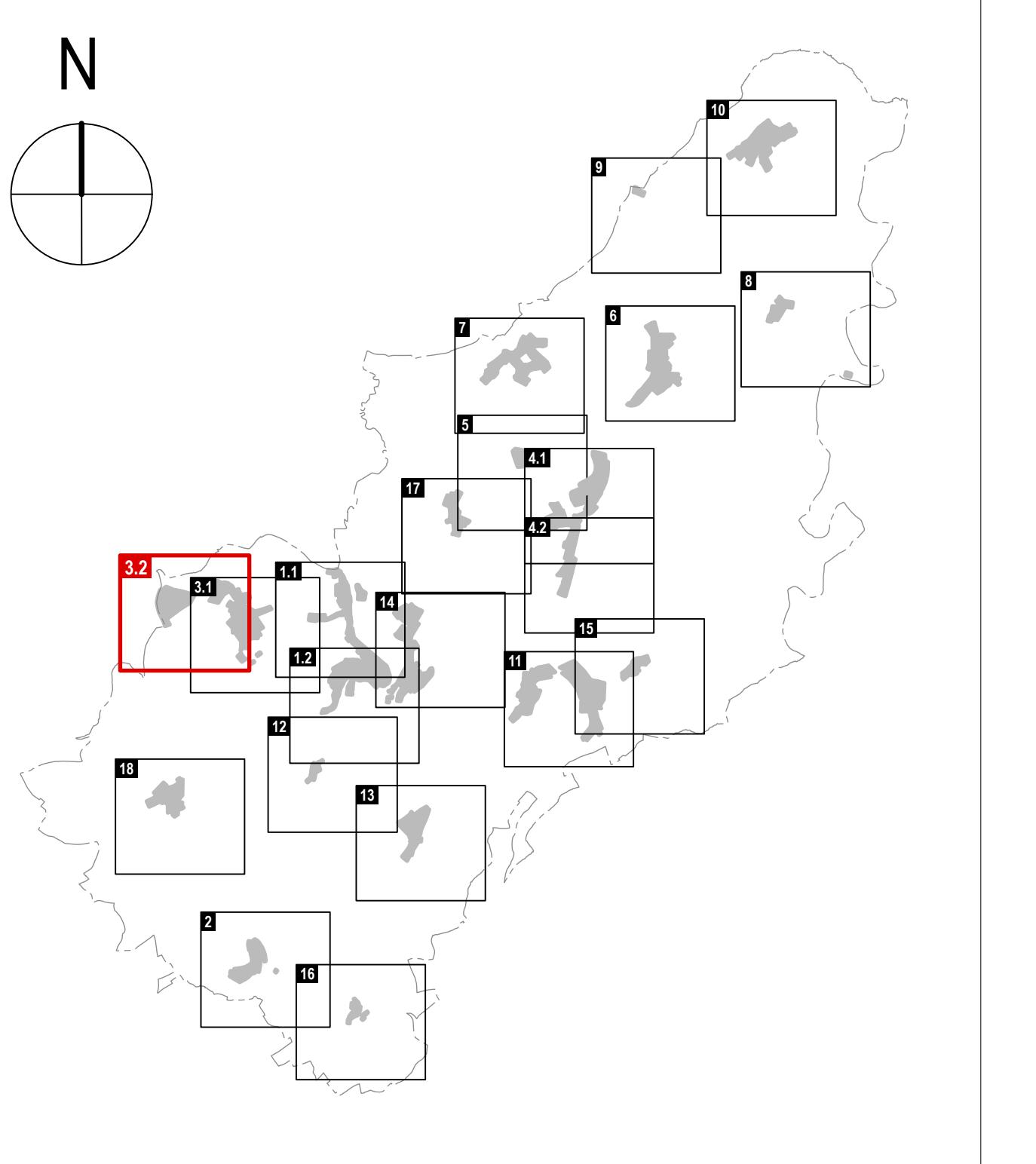
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM	
BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)	BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
RUE (ORTHOPHOTOS)	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
RUISSAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)	

LES DONNÉES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT EXACTEMENT SUPERPOSABLES À CELLES DU FOND DE PLAN DE BASE. PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE ET NE SONT REPRESSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DU PCN.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESSURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA REALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTÉ REPRÉSSES A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNÉS EST A CONSULTER.



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX	
MAÎTRE D'ŒUVRE	Dewey Müller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX	SCHLOSS CLER 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 90
Zimplan s.r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire	83, PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN 9380 CAPELLEN LUXEMBOURG TELEPHONE 26 45 28 56
DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE

CONSEIL COMMUNAL
DATE / SIGNATURE

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT
DATE / SIGNATURE

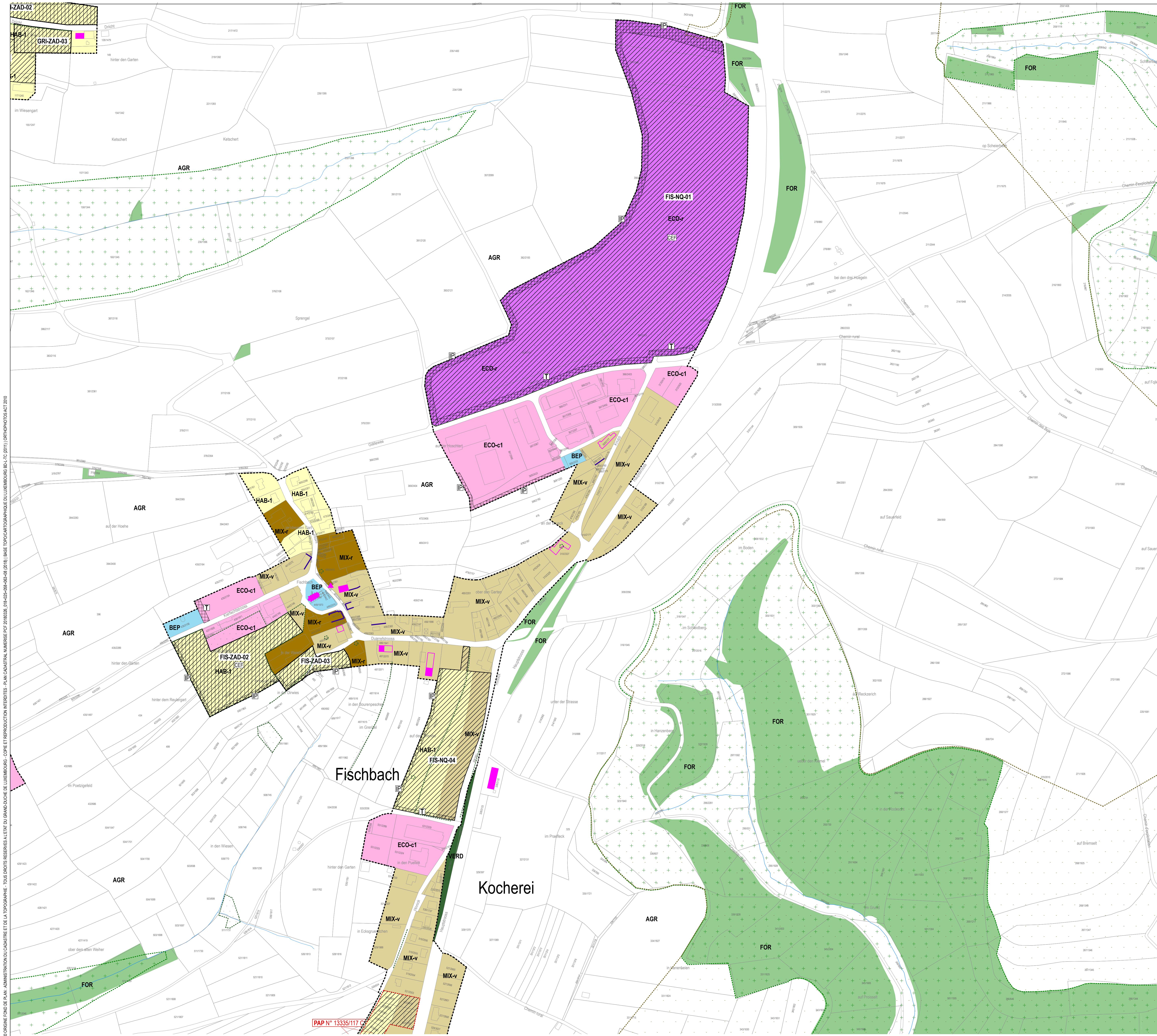
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DATE / SIGNATURE
DATE / SIGNATURE

MODIFICATIONS
d 16.11.21 ESA DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c 03.05.21 ESA MODIFICATION PAG WICHERANGE ZONE SPEC ASSA (en cours)
b 21.04.21 ESA ADAPTATION AUX PLANS DIRECTEURS SECTEURS PRIMAIRE

a 19.06.19 LG MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REFERENCÉE
REF. 81449 DU 14.02.19
INDICE DATE NOM DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL
ECHÉLLE 1 : 2 500

VERSION COORDONNÉE				
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITÉ D'ESELBORN / LENTZWEILER				
DESS.	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN
CONTR.	FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 3 - 0 2 d
RESP.				FORMAT 117.0 / 70.3 CM



PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (PAG)

ZONES DE BASE

ZONES SUPERPOSÉES

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES

Informations complémentaires à titre indicatif

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU DEGRÉ D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES À UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »

FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE (PCF 028-058-086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT**
- LIMITE PARCELLAIRE**
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL**
- um Päch**
- TOPONAME**
- N° DU PARCELLE**

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

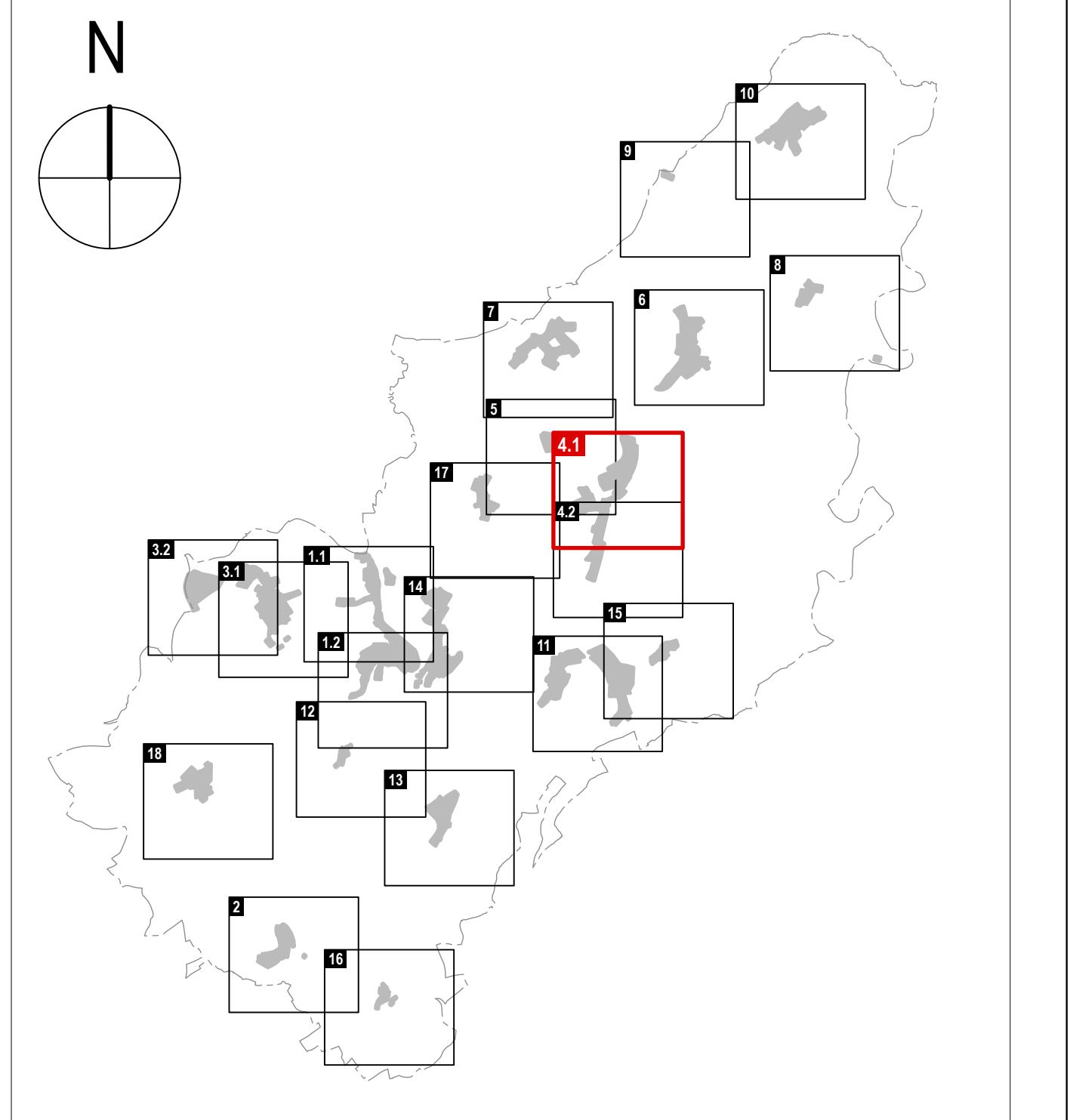
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHO-PHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)**
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)**
- RUE (ORTHO-PHOTOS)**
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)**
- RUISSAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)**

LES DONNÉES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN. LE PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE ET NE SONT REPRESSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DU PCN.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESSURE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA REALITÉ FONDÉE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTÉ REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNÉS EST A CONSULTER.



PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAÎTRE D'ŒUVRE
Dewey Muller
Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
106 ED GRANDE BÜCHE 6 CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 859 1 TELECOPIE 27 800 - 900

Zimplan s.r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
83, PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN 1338 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 45 28 56

DATE / SIGNATURE

CONSEIL COMMUNAL

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

MODIFICATIONS

- d 16.11.21 ESA DIVERSES MODIFICATIONS PAG
- c 03.05.21 ESA MODIFICATION PRO WICHERDORANGE ZONE SPEC ASSA (en cours)
- b 21.04.21 ESA ADAPTATION AU PLAN DIRECTEUR SECTEURS PRIMAIRE
- a 19.06.19 LG MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. EOP/01/2018 PAP GE 1843/02 DU 29.03.19 ET DU MECDD REF. 81.449 DU 14.02.19

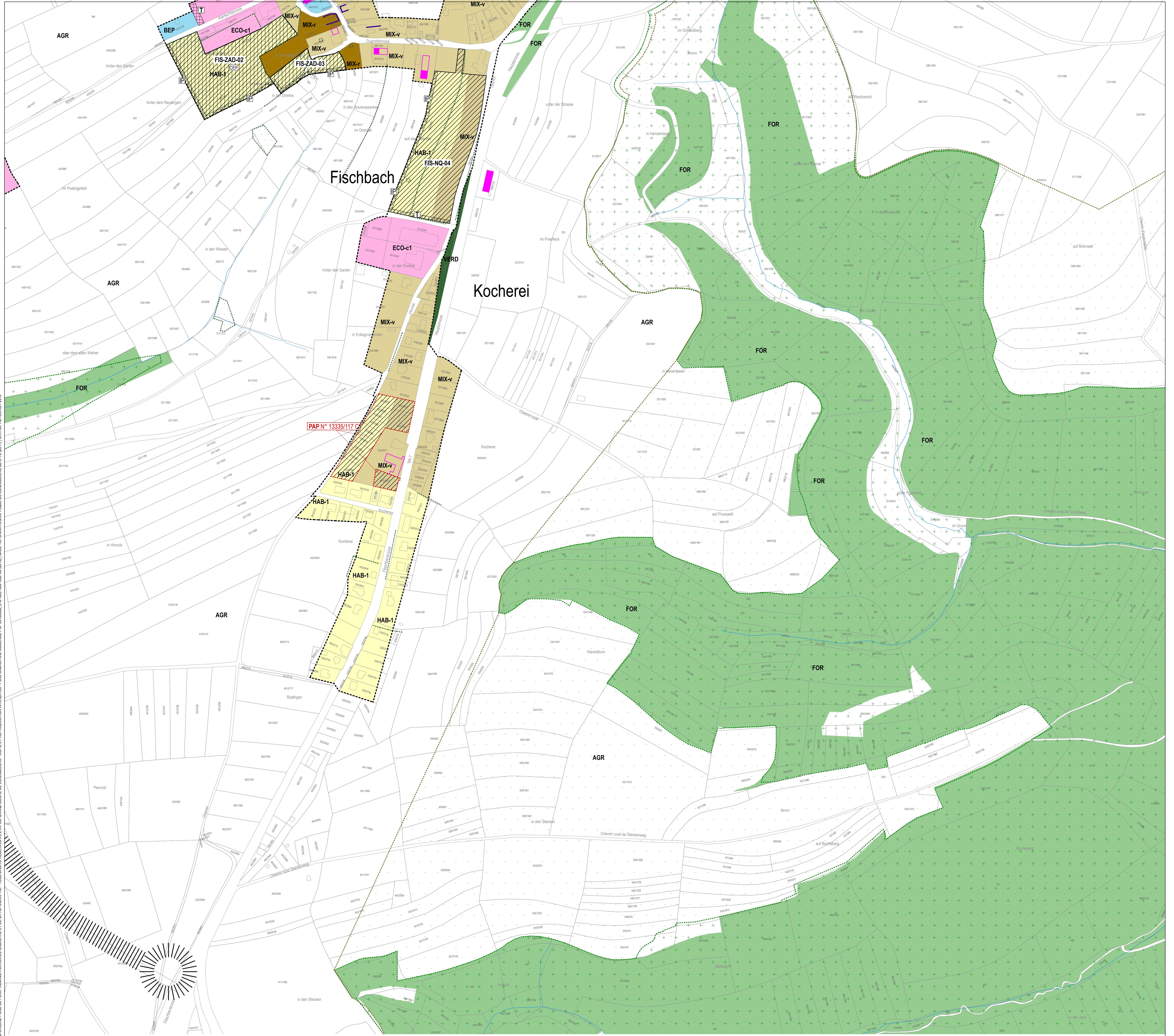
INDICE DATE NOM

PHASE
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

VERSION COORDONNÉE
1 : 2 500

OBJET
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE
DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVE LE 27.11.19
LOCALITÉ DE FISCHBACH - PARTIE NORD

DESS	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR	FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 4 - 0 1 d	
RESP.				FORMAT 117.0 / 70.3 CM	



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

- HAB-1** zone d'habitation 1
- HAB-2** zone d'habitation 2

Zones mixtes

- MIX-u** zone mixte urbaine
- MIX-v** zone mixte villageoise
- MIX-r** zone mixte rurale

Zone de bâtiments et équipements publics

Zones d'activités

- ECO-c1** zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c2** zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-r** zone d'activités économiques régionale

Zone commerciale

Zones spéciales

- SPEC-ASSA** zone spéciale-ASSA
- SPEC-SYNP** zone spéciale-SYNP
- GARE** Zone de gares ferroviaires et routières

Zones de sport et de loisir

- REC-Camp** zone de sport et de loisir - Camping
- REC-Golf** zone de sport et de loisir - Golf
- REC-Jeun** zone de sport et de loisir - Jeunesse
- REC-Jeux** zone de sport et de loisir - Jeux
- REC-Sport** zone de sport et de loisir - Sport
- REC-Vac** zone de sport et de loisir - Vacances
- REC-Rob** zone de sport et de loisirs - Robbesscheier

Zone de jardins familiaux

Zone verte

- AGR** zone agricole
- FOR** zone forestière
- PARC** zone de parc public
- VERD** zone de verdure

----- Délimitation de la zone verte

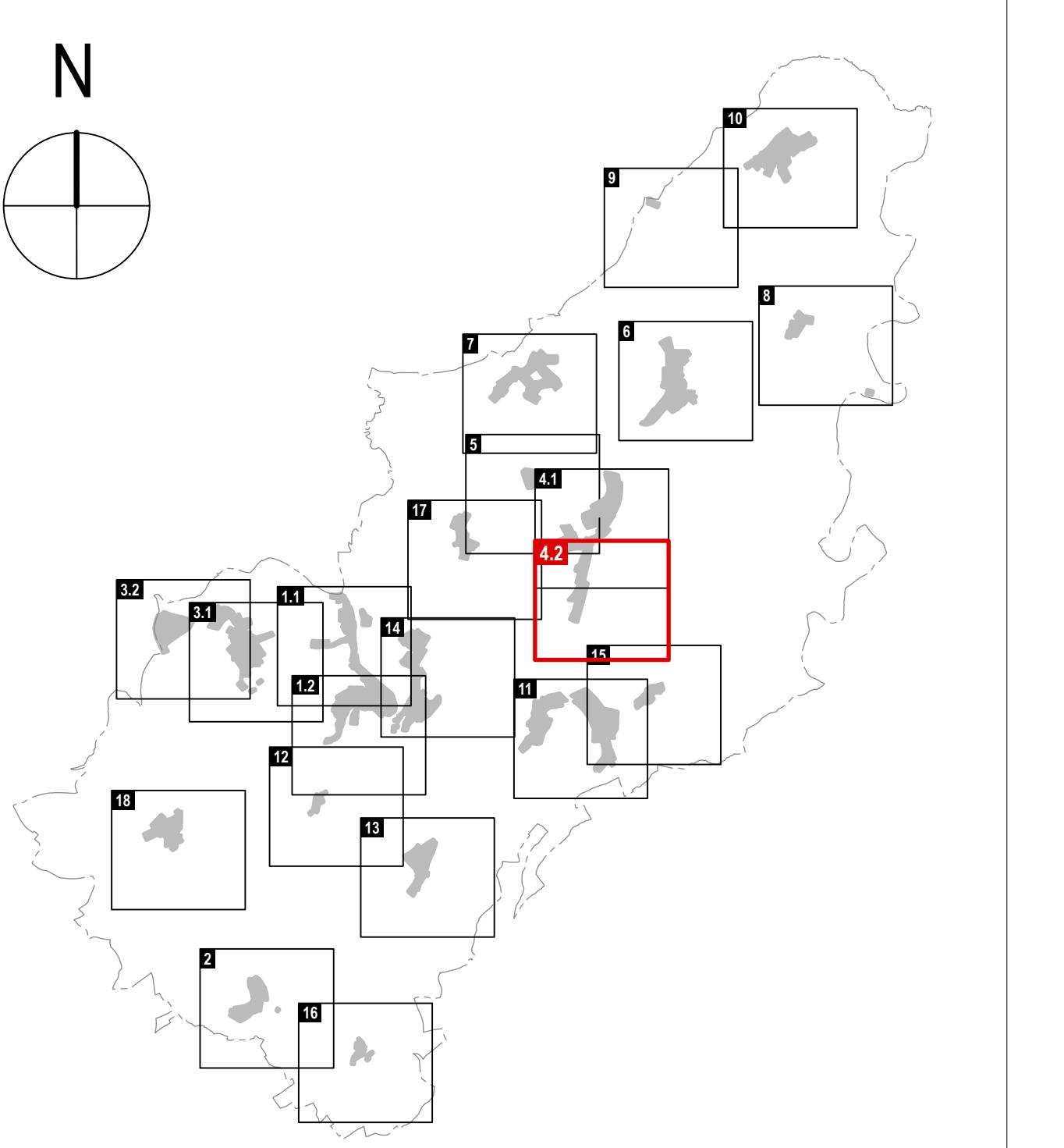
FOND DE PLAN
PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)
 <p>BÂTIMENT EXISTANT</p> <p>LIMITE PARCELLAIRE</p> <p>LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL</p> <p>um Päsch TOPOONYME</p> <p>123/4567 N° DU PARCELLE</p>

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)	
ORTHOPOSTES / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM	
	BATIMENT EXISTANT (ORTHOPOSTES / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
	BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
—	RUE (ORTHOPOSTES)
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
	RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROUS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE PERDUS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE



ZONES SUPERPOSEES

-  Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
-  Zone d'aménagement différé
-  Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

-  zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
-  zone de servitude "urbanisation" - Tampon
-  zone de servitude "urbanisation" - non ædificandi
-  zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
-  zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

-  couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

-  secteur protégé de type "environnement construit"
-  construction à conserver
-  petit patrimoine à conserver
-  alignement d'une construction existante à préserver
-  gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

-  à l'aménagement du territoire
-  station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
-  à la protection de la nature et des ressources naturelles
-  à la protection des sites et monuments nationaux
-  à la gestion de l'eau

Informations complémentaires à titre indicatif	
sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain	
	Plan d'aménagement particulier dûment approuvé
PAP 12345/105C	N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé
	Biotopes
	Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"
	Mesures compensatoires

COS	max.	CUS	max.
			(min.)
CSS	max.	DL	max.
			(min.)

FIS_PAP_13335/117c			
HAB-1 & MIX-v			
COS	0,45	CUS	0,8
			-
CSS	0,7	DL	10
			-

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX	
MAITRE D'OUVRAGE	MAITRES D'ŒUVRE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX	Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
SCHLOSS CLERF 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900	15B, BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG TELEPHONE 263 858 1 TELECOPIE 263 858 50 FLANDRISCHE STRASSE 4 50674 COLOGNE ALLEMAGNE TELEPHONE 0221/925 888-0 TELECOPIE 0221/925 888-50
DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE

ONSEIL COMMUNAL

DATE / SIGNATURES

			DATE / SIGNATURES
			MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
			DATE / SIGNATURE
			DATE / SIGNATURE
MODIFICATIONS			
d	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.05.21	ESA	MODIFICATION PAG WEICHERDANGE ZONE SPEC-ASSA (en cours)
b	21.04.21	ESA	ADAPTATIONS AUX PLANS DIRECTEURS SECTORIELS PRIMAIRE
a	19.06.19	LG	MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA RÉF. 62C/016/2018 PAP QE 18463/62C DU 29.03.19 ET DU MECDD RÉF. 85.449 DU 14.02.19
INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL	ECHELLE 1 : 2 500
OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITE DE FISCHBACH - PARTIE SUD ET KOCHEREI	VERSION COORDONNÉE



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)	
ZONES DE BASE	
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-u zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
BEP Zone de bâtiments et équipements publics	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zones d'activités	JAR Zone de jardins familiaux
ECH-1 zone d'activités économiques communale type 1	Zone verte
ECH-2 zone d'activités économiques communale type 2	AGR zone agricole
ECH-3 zone d'activités économiques régionale	FOR zone forestière
COR Zone commerciale	PNC zone de parc public
Zones spéciales	VER zone de verdure
ASSA zone spéciale ASSA	----- Délimitation de la zone verte
SYNP zone spéciale SYNP	
GARE Zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSÉES	
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	
Zone d'aménagement différé	
Zone d'urbanisation prioritaire	
Zones de servitude "urbanisation"	
zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère	
zone de servitude "urbanisation" - Tampon	
zone de servitude "urbanisation" - non adossé	
zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau	
zone de servitude "urbanisation" - Art. 17	
Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"	
coulor pour projets routiers ou ferroviaires	
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal	
sector protégé de type "environnement construit"	
construction à conserver	
petit patrimoine à conserver	
alignement d'une construction existante à préserver	
garant d'une construction existante à préserver	

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES	
à l'aménagement du territoire	
station GSM selon PDS Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles*	
à la protection de la nature et des ressources naturelles	
à la protection des sites et monuments nationaux	
à la gestion de l'eau	

Informations complémentaires à titre indicatif	
sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain	
Plan d'aménagement particulier dément approuvé	
PAP NOUVEAU N° du plan d'aménagement particulier dément approuvé	
Biotope	
Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"	
Mesures compensatoires	

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU DEGRÉ D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES À UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »	
Dénomination du nouveau quartier	Zone
COS max.	CUS max.
CSS max.	DL max.
GRI-ZAD-01 HAB-1	COS 0.2 CUS 0.4 CSS 0.3 DL 15
GRI-ZAD-02 HAB-1	COS 0.2 CUS 0.4 CSS 0.3 DL 15
GRI-ZAD-03 HAB-1	COS 0.2 CUS 0.4 CSS 0.3 DL 15
GRI-NQ-04 HAB-1	COS 0.4 CUS 0.6 CSS 0.6 DL 20

FOND DE PLAN	
PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE (PCN 028-058-086 DU 2018)	

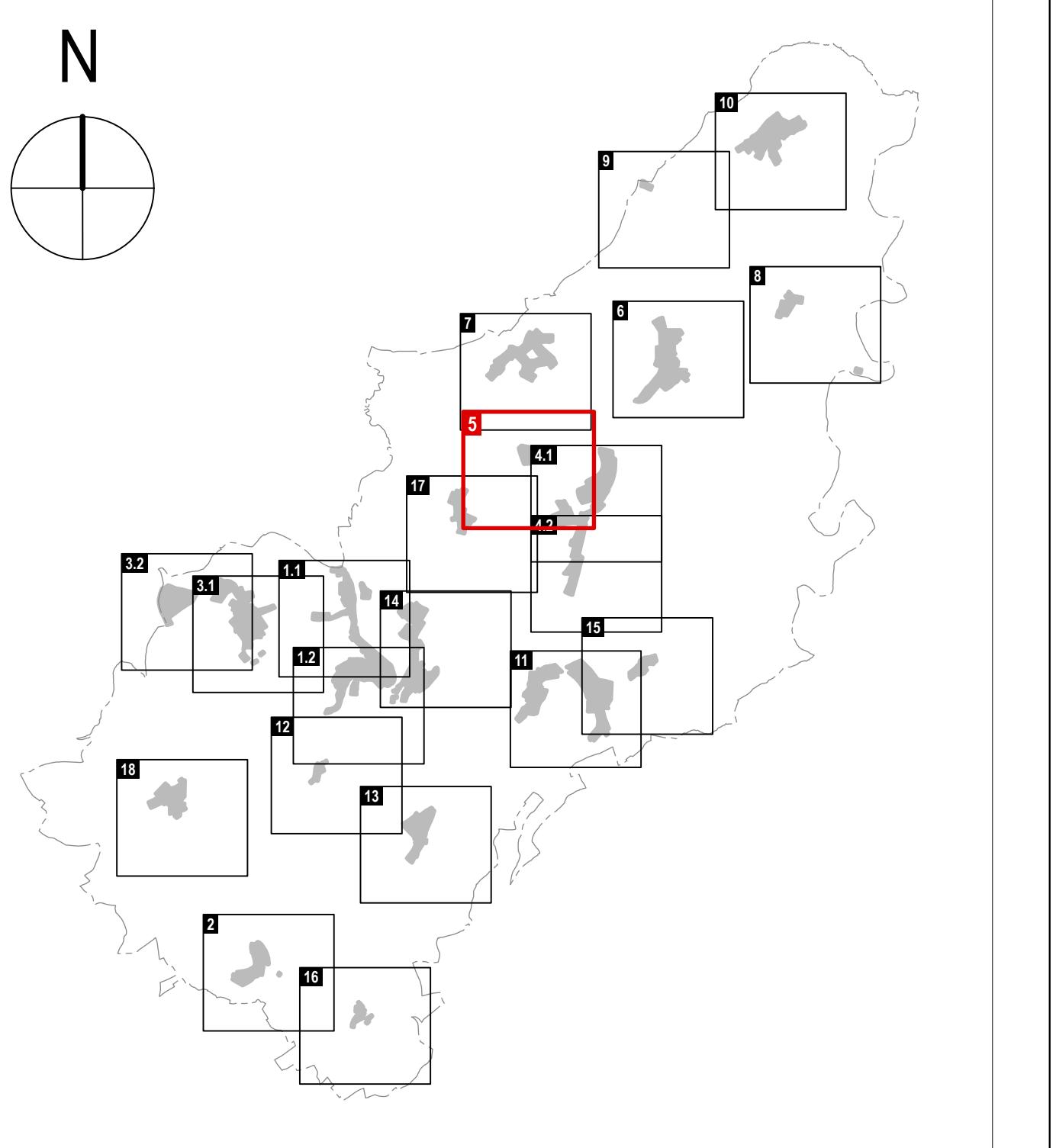
BATIMENT EXISTANT
LIMITE PARCELLAIRE
LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
um Pächter
N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)	
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM	
BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)	
BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)	
RUE (ORTHOPHOTOS)	
RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)	
RUISEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)	

LES DONNÉES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT EXACTEMENT SUPERPOSABLES À CELLES DU FOND DE PLAN DE BASE. PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE, ET NE SONT REPRESSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DU PCN.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESSURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA REALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTÉ REPRÉSSES A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNÉS EST A CONSULTER.



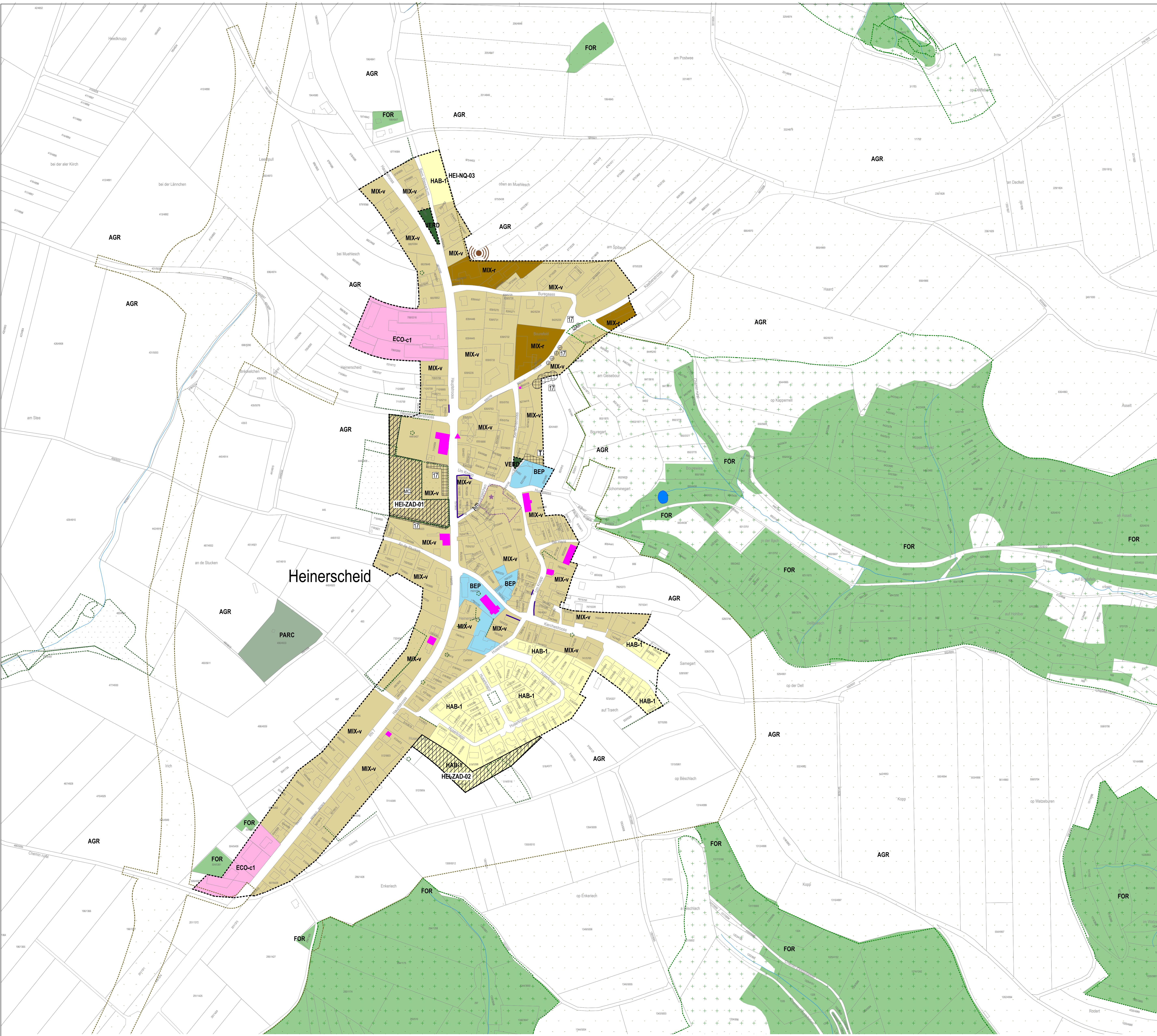
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX	
MAÎTRE D'ŒUVRE	Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX	SCHLOSS CLER 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900
Zimplan s.r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire	83 PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN LUXEMBOURG TELEPHONE 26 45 28 56
DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE

CONSEIL COMMUNAL	
DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT	DATE / SIGNATURE

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR		MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE
MODIFICATIONS	d 16.11.21 ESA DIVERSES MODIFICATIONS PAG	c 03.05.21 ESA MODIFICATION PAG WICHE/ZONE SPEC ASSA (en cours)	b 21.04.21 ESA ADAPTATION AU PLAN DIRECTEUR SECTEURS PRIMAIRE

INDICE DATE NOM		DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS	
PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL	ECHÉANCE 1 : 2 500		
OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVE LE 27.11.19			
LOCALITÉ DE GRINDHAUSEN			

VERSION COORDONNÉE	
DESS. CONTR. RESP.	NOM DATE N° PROJET N° PLAN INDICE
	2043 M - 0 2 - 0 5 d
	FORMAT 117.0 / 70.3 CM



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

FOND DE PLAN	
PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)	
 BATIMENT EXISTANT	
 LIMITE PARCELLAIRE	
 LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL	
um Päsch	TOPOYME
123/4567	N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)	
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM	
	BATIMENT EXISTANT (ORTHOPICTURES / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
	BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
—	RUE (ORTHOPHOTOS)
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
	RUISSEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELI E CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE,

LES NUMÉROS DE PARCELLE SONT EN RECETTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÉTÉ REPRODUITS DU PLAN. EN CAS D'ILLEGEANCE,
L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNÉS EST A CONSULTER.

ZONES SUPERPOSEES

-  Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
-  Zone d'aménagement différé
-  Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

-  zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
-  zone de servitude "urbanisation" - Tampon
-  zone de servitude "urbanisation" - non ædificandi
-  zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
-  zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

-  couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

-  secteur protégé de type "environnement construit"
-  construction à conserver
-  petit patrimoine à conserver
-  alignement d'une construction existante à préserver
-  gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES	
	à l'aménagement du territoire
	station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
	à la protection de la nature et des ressources naturelles
	à la protection des sites et monuments nationaux
	à la gestion de l'eau
Informations complémentaires à titre indicatif	
sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain	
	Plan d'aménagement particulier dûment approuvé
PAP 12345/105C	N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé
	Biotopes
	Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"
	Mesures compensatoires

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »				
Dénomination du nouveau quartier				
Zonage				
COS	max.	CUS	max. (min.)	
CSS	max.	DL	max. (min.)	

HEI-ZAD-01		
MIX-v		
COS	0,2	CUS
		0,4
		-
CSS	0,3	DL
		15
		-

HEI-ZAD-02		
HAB-1		
COS	0,2	CUS
		0,4
		-
CSS	0,3	DL
		15
		-

HEI-NQ-03		
HAB-1		
COS	0,4	CUS
		0,6
		-
CSS	0,6	DL
		20
		-

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MAITRE D'OUVRAGE	MAITRES D'ŒUVRE
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX	Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
SCHLOSS CLERF 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900	15B, BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG TELEPHONE 263 858 1 TELECOPIE 263 858 50 FLANDRISCHE STRASSE 4 50674 COLOGNE ALLEMAGNE TELEPHONE 0221/925 888-0 TELECOPIE 0221/925 888-50

DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE
------------------	------------------

COMMISSION D'AMENAGEMENT DATE / SIGNATURES

MINISTRE DE L'INTERIEUR | MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DATE / SIGNATURE _____ DATE / SIGNATURE _____

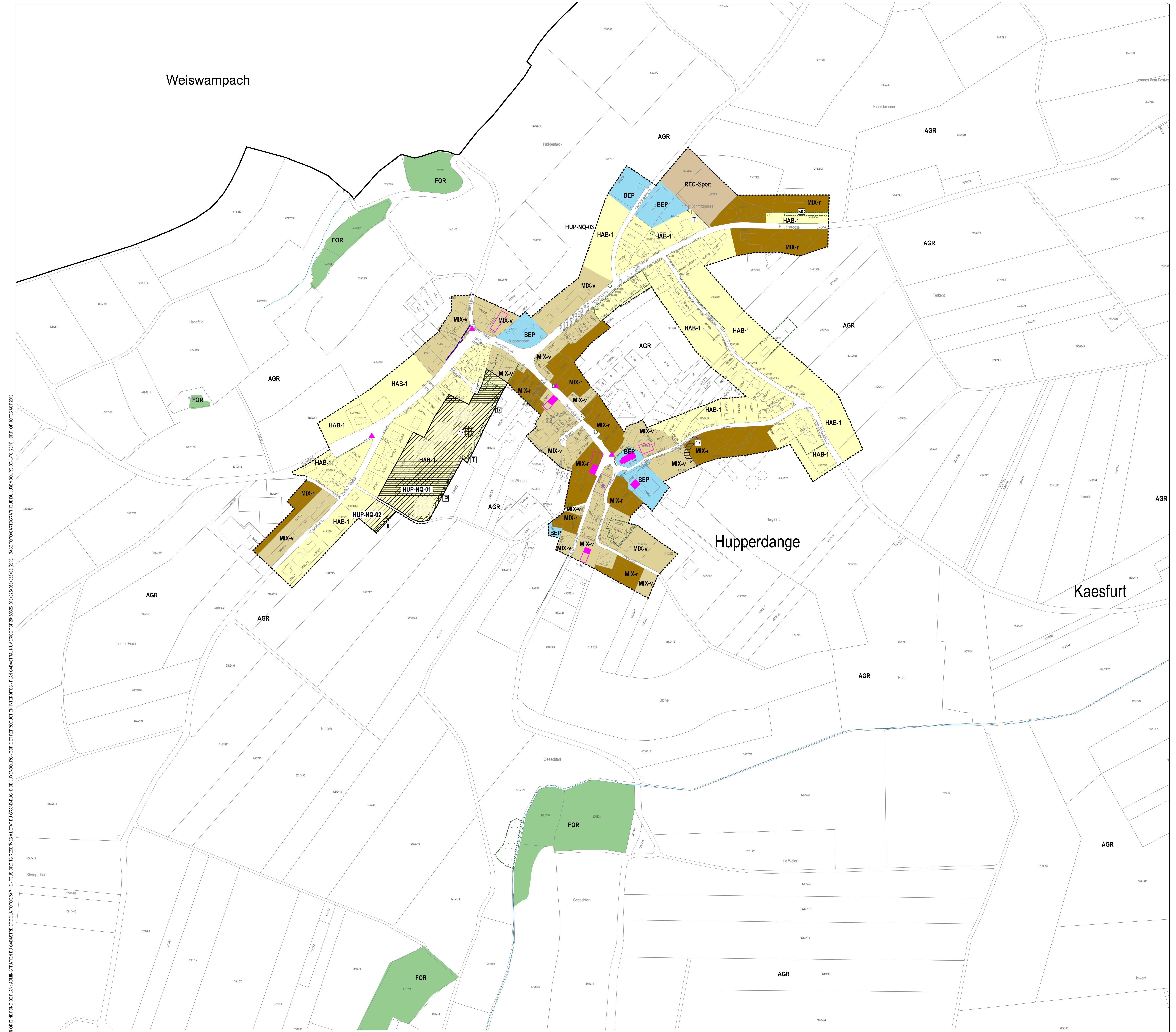
d	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.05.21	ESA	MODIFICATION PAG WEICHERDANGE ZONE SPEC-ASSA (en cours)

a 19.06.19 LG MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA RÉF. 62C/016/2018 PAP QE 18463/62C DU 29.03.19 ET DU MECDD RÉF. 85.449 DU 14.02.19

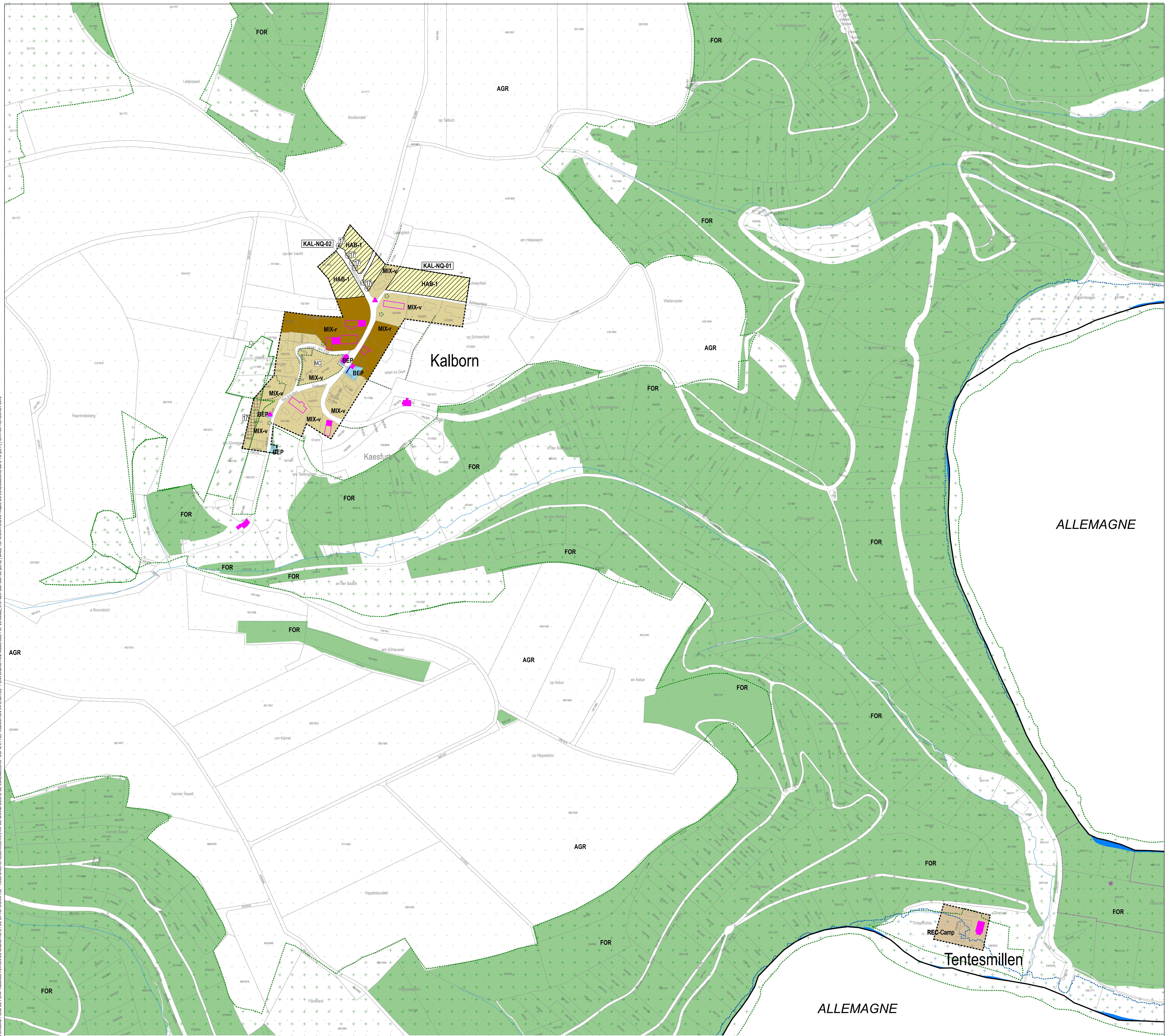
PHASE	ECHELLE
-------	---------

OBJET : **VERSION COORDONNÉE**

MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE
DU PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL APPROUVE LE 27.11.19



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)			
ZONES DE BASE			
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées Zones d'habitation HAB-1 zone d'habitation 1 HAB-2 zone d'habitation 2 Zones mixtes MIX-v zone mixte urbaine MIX-w zone mixte villageoise MIX-a zone mixte rurale BEP Zone de bâtiments et équipements publics Zones d'activités ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1 ECO-2 zone d'activités économiques communale type 2 ECO-3 zone d'activités économiques régionale COM Zone commerciale Zones spéciales ASSA zone spéciale ASSA SYNP zone spéciale SYNP GARE Zone de gares ferroviaires et routières JAR Zone de jardins familiaux Zone verte AGR zone agricole FOR zone forestière PARC zone de parc public VERD zone de verdure ----- Délimitation de la zone verte			
FOND DE PLAN			
PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE (PCF 028-058-086 DU 2018)			
BATIMENT EXISTANT LIMITE PARCELLAIRE LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL um Päch TOPONAME N° DU PARCELLE			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)			
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM			
BATIMENT EXISTANT (ORTHO-PHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM) BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM) RUE (ORTHO-PHOTOS) RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO) RUISEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)			
LES DONNÉES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN. LE PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE ET NE SONT REPRESSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DU PCN.			
EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESSURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.			
LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNES EST A CONSULTER.			
ZONES SUPERPOSEES Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier" Zone d'aménagement différé Zone d'urbanisation prioritaire Zones de servitude "urbanisation" zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère zone de servitude "urbanisation" - Tampon zone de servitude "urbanisation" - non adossé zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau zone de servitude "urbanisation" - Art. 17 Zone de servitude "coulains et espaces réservés" couleur pour projets routiers ou ferroviaires Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal HAB secteur protégé de type "environnement construit" construction à conserver petit patrimoine à conserver alignement d'une construction existante à préserver gabarit d'une construction existante à préserver ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES à l'aménagement du territoire station GSM selon PDS Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles à la protection de la nature et des ressources naturelles à la protection des sites et monuments nationaux à la gestion de l'eau Informations complémentaires à titre indicatif sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain Plan d'aménagement particulier dûment approuvé PAP (DAP) : N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé Biotopes Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions" Mesures compensatoires			
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX			
MATRICE D'OUVRAGE ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX SCHLOSS CLER 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900 MATRICES D'ŒUVRE Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner 106 ED SPANN BÜROSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG TELEPHONE 26 859 1 TELECOPIE 26 859 50 Zimplan s.r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire 83 PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN LUXEMBOURG TELEPHONE 26 45 28 56			
DATE / SIGNATURE			
CONSEIL COMMUNAL			
DATE / SIGNATURE			
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT			
DATE / SIGNATURE			
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DATE / SIGNATURE DATE / SIGNATURE			
MODIFICATIONS			
d	16.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.05.22	ESA	MODIFICATION PRO WICHERDANGE ZONE SPEC ASSA (en cours)
b	21.04.21	ESA	ADAPTATION AU PLAN DIRECTEUR SECTEURS PRIMAIRE
a	19.06.19	LG	MODIFICATIONS SELON RECLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF ECO/016/2018 PAP GE 1943/2022 DU 29.03.19 ET DU MECO
INDICE	DATE	NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
PHASE	PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL		
1 : 2 500			ECHÉLLE
OBJET			
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE			
DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVE LE 27.11.19			
LOCALITÉ DE HUPPERDANGE			
DESS	NOM	DATE	N° PROJET
CONTR	FH / ESA	30.11.2020	2043 M - 0 2 - 0 7
RESP.	FORMAT 117.0 / 70.3 CM		



PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (PAG)	
ZONES DE BASE	
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-U zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-V zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
MIX-R zone mixte rurale	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
BEP Zone de bâtiments et équipements publics	Zone de jardins familiaux
Zones d'activités	Zone verte
ECO-H zone d'activités économiques communale type 1	zone agricole
ECO-C zone d'activités économiques communale type 2	zone forestière
ECO-R zone d'activités économiques régionale	zone de parc public
Zone commerciale	zone de verdure
Zones spéciales	----- Délimitation de la zone verte
ASSA zone spéciale ASSA	
SYNP zone spéciale SYNP	
GARE Zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSÉES	
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	
Zone d'aménagement différé	
Zone d'urbanisation prioritaire	
Zones de servitude "urbanisation"	
BEP zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère	
TAMP zone de servitude "urbanisation" - Tampon	
NON zone de servitude "urbanisation" - non adossé	
CDE zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau	
ART zone de servitude "urbanisation" - Art. 17	
Zone de servitude "colons et espaces réservés"	
BEP couleur pour projets routiers ou ferroviaires	
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal	
HAB secteur protégé de type "environnement construit"	
CON construction à conserver	
PP petit patrimoine à conserver	
AL alignement d'une construction existante à préserver	
GAB gabarit d'une construction existante à préserver	
Zones ou espaces définis en exécution de dispositions spécifiques relatives	
à l'aménagement du territoire	
station GSM selon PDS Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles'	
à la protection de la nature et des ressources naturelles	
à la protection des sites et monuments nationaux	
à la gestion de l'eau	

Informations complémentaires à titre indicatif	
sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain	
PAP APPROVÉ Plan d'aménagement particulier dûment approuvé	
PAP DEMANDÉ N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé	
Biotope Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"	
Mesures compensatoires Mesures compensatoires	

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU DEGRÉ D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES À UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »	
Dénomination du nouveau quartier	Zone
COS max.	CUS max. (min.)
CSS max.	DL max. (min.)
KAL-NQ-01 HAB-1	KAL-NQ-02 HAB-1
COS 0,4 CUS 0,6	COS 0,4 CUS 0,6
CSS 0,6 DL 20	CSS 0,6 DL 20

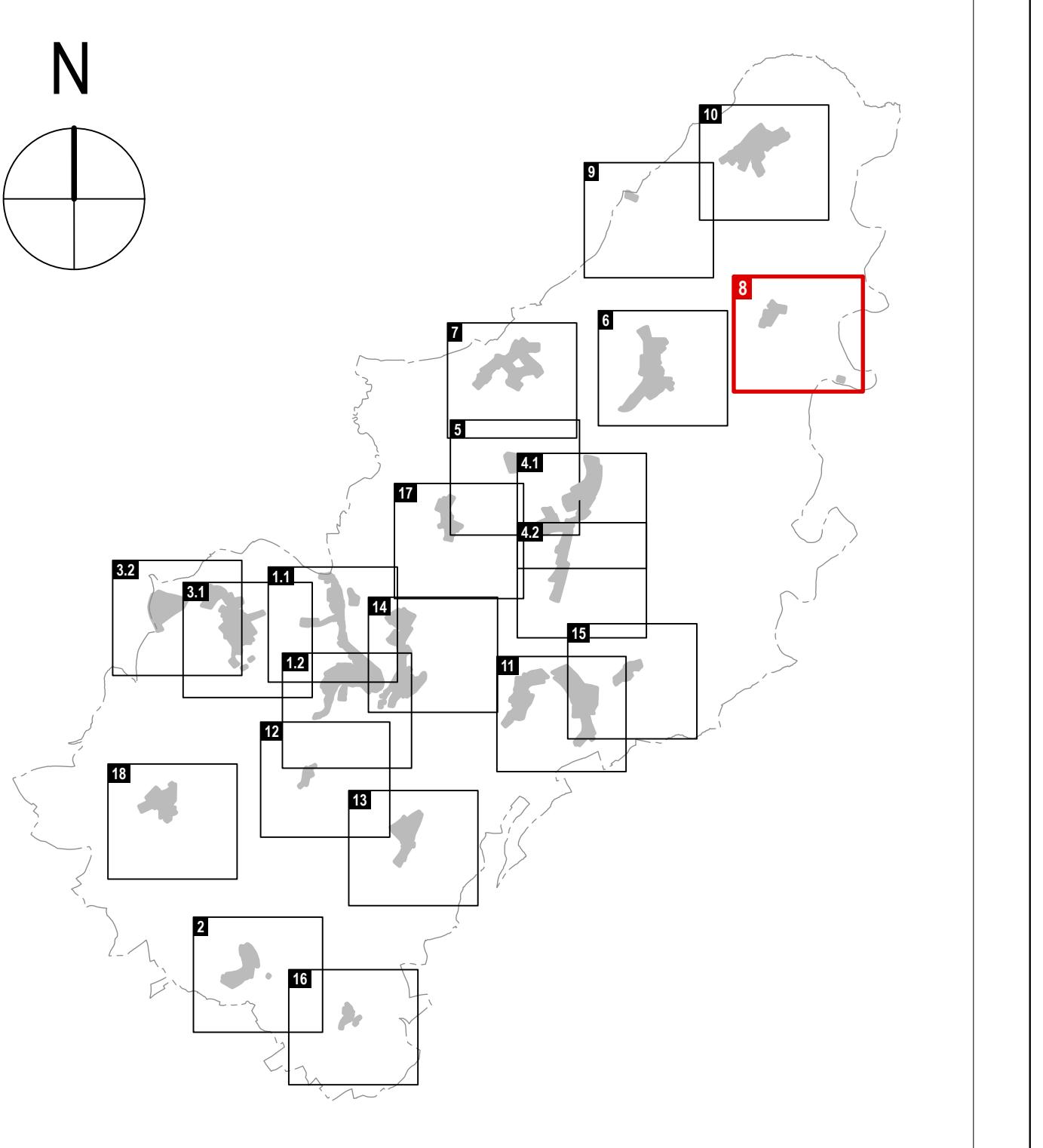
FOND DE PLAN	
PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE (PCF 028-058-086 DU 2018)	
BATIMENT EXISTANT	
LIMITE PARCELLAIRE	
LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL	
um Planch	
TOPONAME	
N° DU PARCELLE	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (À TITRE INDICATIF)	
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM	
BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)	
BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)	
RUE (ORTHOPHOTOS)	
RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)	
RUISEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)	

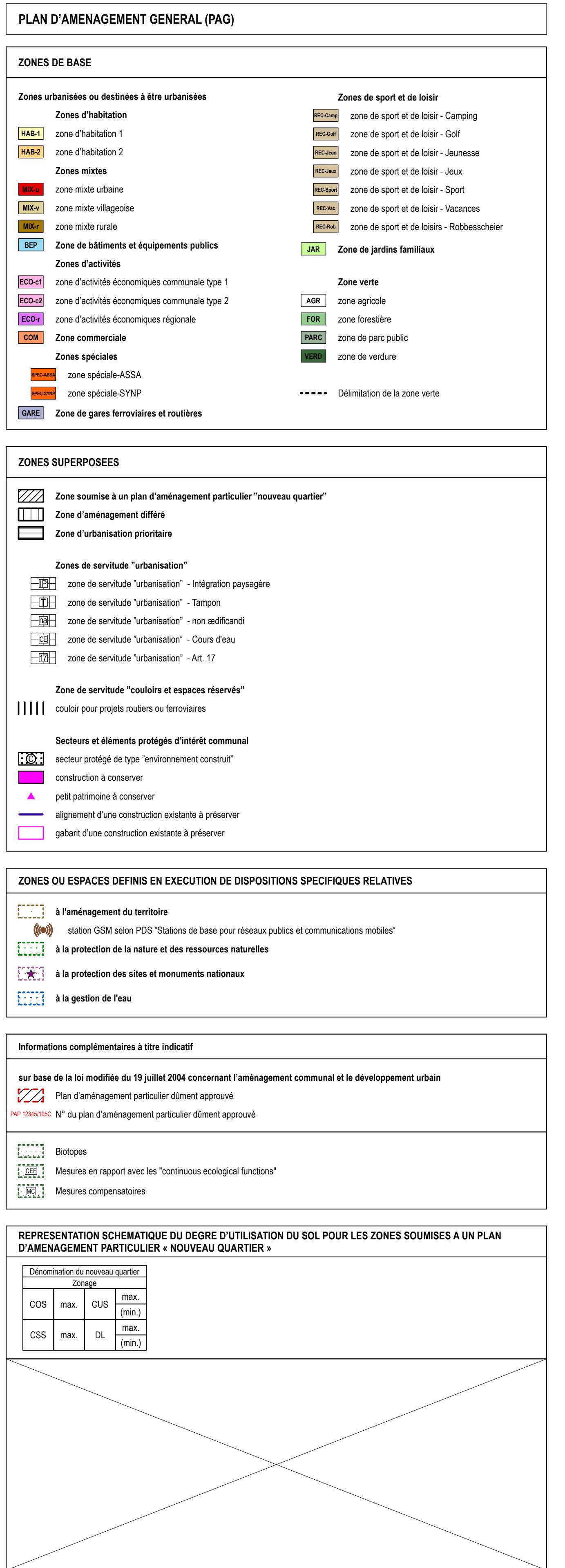
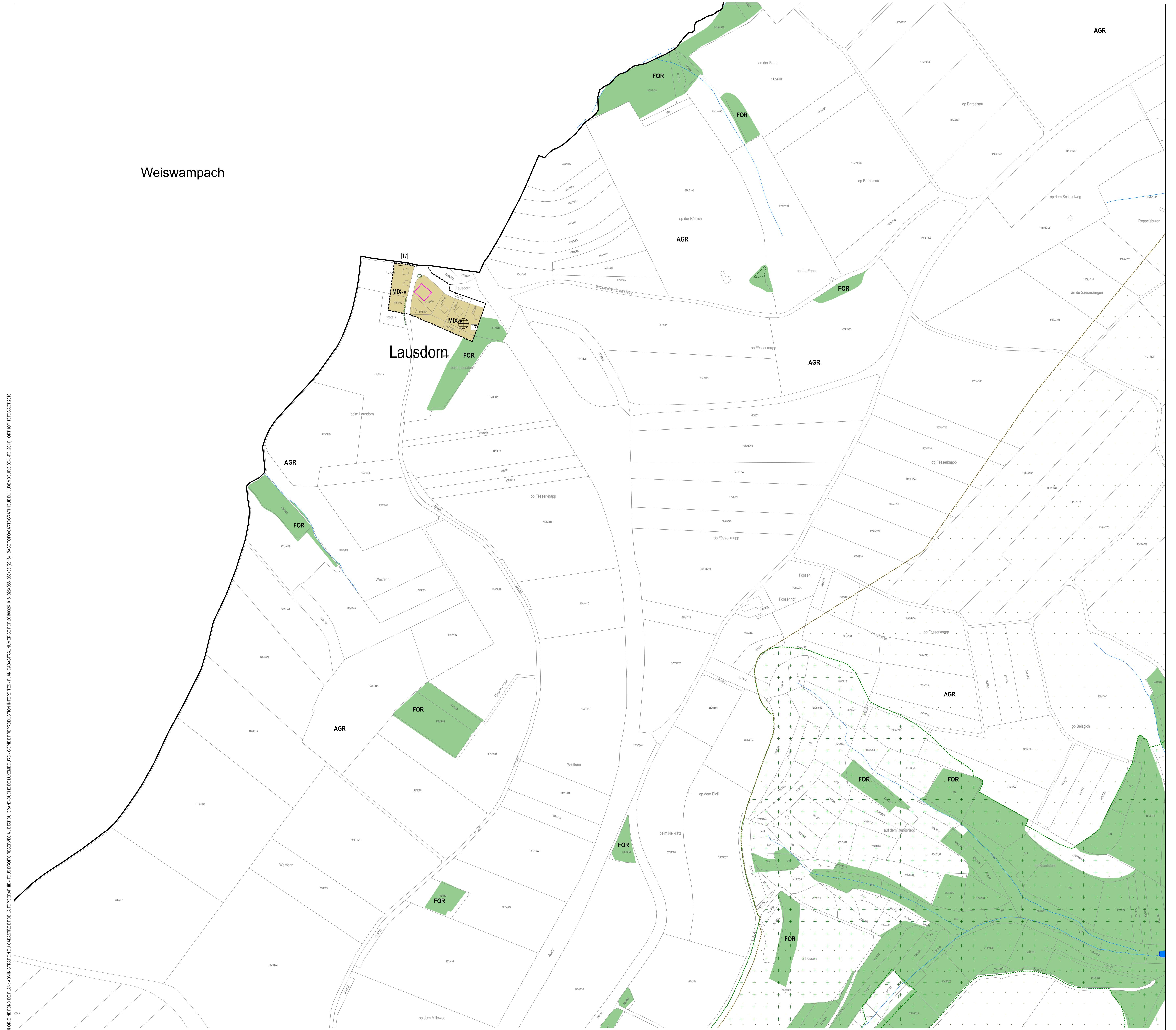
LES DONNÉES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT EXACTEMENT SUPERPOSABLES À CELLES DU FOND DE PLAN. LE PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE ET NE SONT REPRESSES QU'À TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT À PRENDRE A PARTIR DU PCN.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESSURE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA REALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE GRAPHIQUE ONT ÊTÉ REPRÉSÉNATS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX	
MAÎTRE D'ŒUVRE	Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX	SCHLOSS CLER 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900
Zimplan s.r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire	83, PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN 9308 CAPELLEN LUXEMBOURG TELEPHONE 26 28 26
DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE
CONSEIL COMMUNAL	DATE / SIGNATURE
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT	DATE / SIGNATURE
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR	MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
MODIFICATIONS	DATE / SIGNATURE
d 16.11.21 ESA DIVERSES MODIFICATIONS PAG	DATE / SIGNATURE
c 03.05.22 ESA MODIFICATION PRO WICHERDANGE ZONE SPEC ASSA (en cours)	DATE / SIGNATURE
b 21.04.21 ESA ADAPTATION AU PLAN DIRECTEUR SECTEURS PRIMAIRE	DATE / SIGNATURE
a 19.06.19 LG MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF ECO/16/2018 PAP GE 1943/2020 DU 29.03.19 ET DU MECO 85.149 DU 14.02.19	DATE / SIGNATURE
INDICE DATE NOM	ECHÉANCE
PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL	1 : 2 500
OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITÉ DE KALBORN ET LIEU-DIT DE TENTESMILLEN	VERSION COORDONNÉE
DESS. FH / ESA 30.11.2020	2043 M - 0 2 - 0 8
CONTR. RESP.	FORMAT 117.0 / 70.3 CM
INDICE	



FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE (PCF 028-058-086 DU 2018)

BATIMENT EXISTANT
LIMITE PARCELLAIRE
— LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
um Päch
TOPONYME
1234567 N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPIOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

BATIMENT EXISTANT (ORTHOPIOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
RUE (ORTHOPIOTOS)
RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
RUISEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNÉES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT EXACTEMENT SUPERPOSABLES À CELLES DU FOND DE PLAN. LE PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE ET NE SONT REPRESSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DU PCN.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESSURE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA REALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTÉ REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNÉS EST A CONSULTER.

N

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRICE D'OUVRAGE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

SCHLOSS CLER 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

MATRICE D'OUVRAGE

Dewey Müller
Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
106 ED SPAZIE BÜROSE CHARLOTTE 13M LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 859 1 TELECOPIE 26 859 50
FLANDERSCHE STRASSE 4 3005 COLOGNE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0211 69 994 00 TELECOPIE 0211 69 994 50

Zimplan s.r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
83, PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN 3308 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 45 28 56

DATE / SIGNATURE

CONSEIL COMMUNAL

DATE / SIGNATURE

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

DATE / SIGNATURE

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DATE / SIGNATURE

MODIFICATIONS

d	16.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.05.22	ESA	MODIFICATION PRO WICHECKRANGE ZONE SPEC ASSA (en cours)
b	21.04.21	ESA	ADAPTATION AU PLAN DIRECTEUR SECTEURS PRIMAIRE
a	19.06.19	LG	MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF EEC/016/2018 PAP GE 1943/SC DU 29.03.19 ET DU MECD REF 81.449 DU 14.02.19

INDICE DATE NOM

DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

PHASE
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

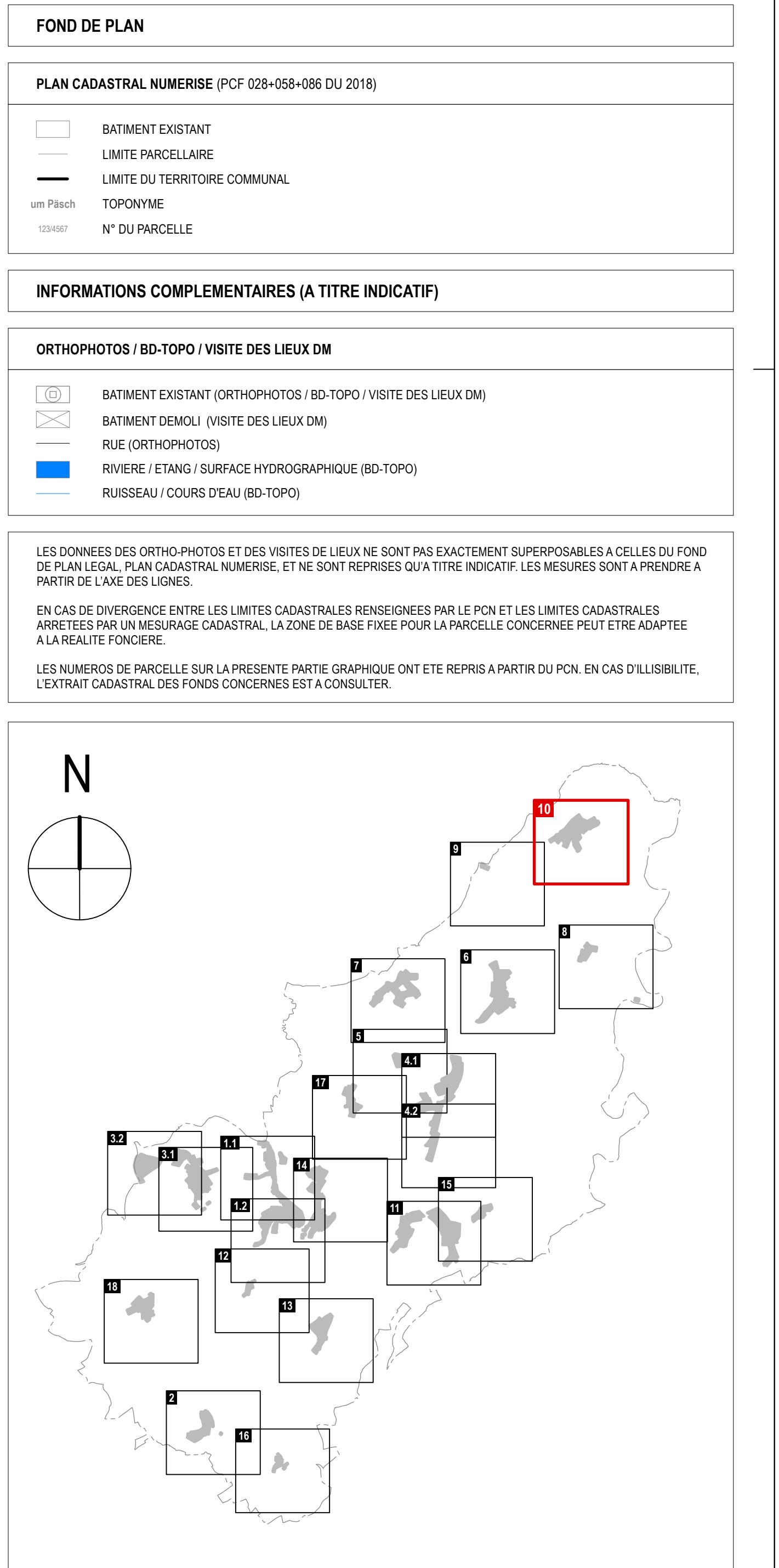
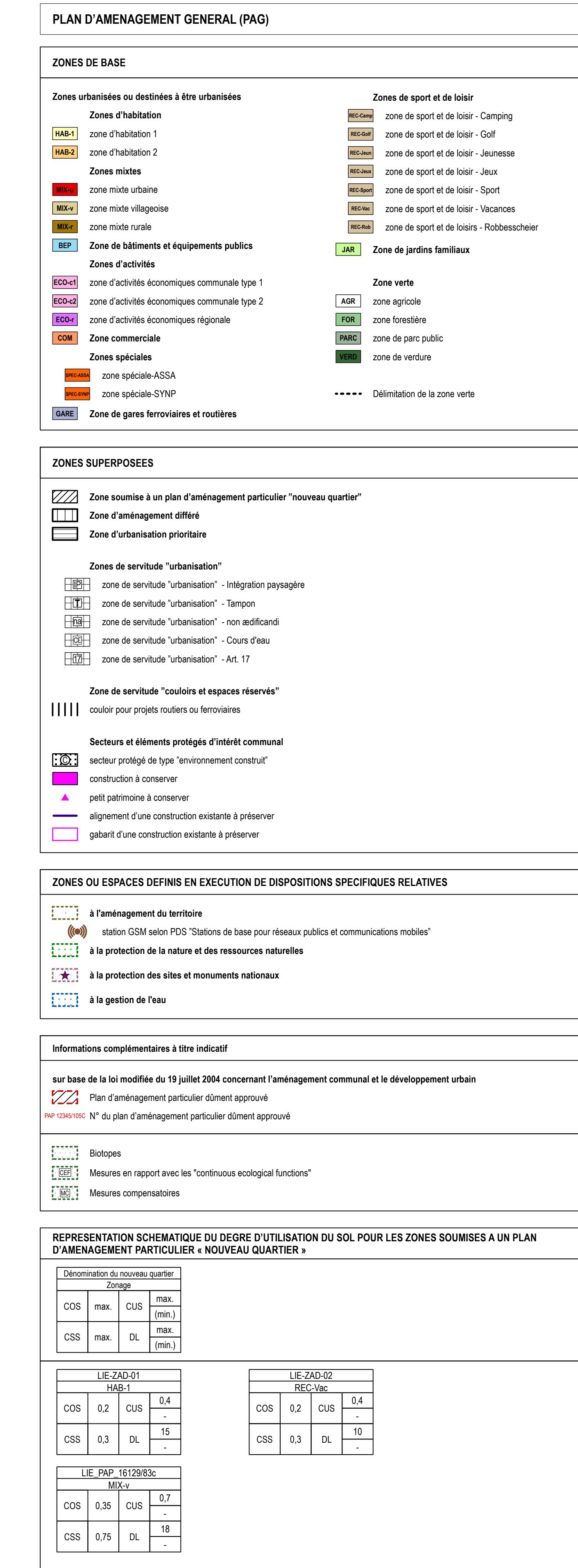
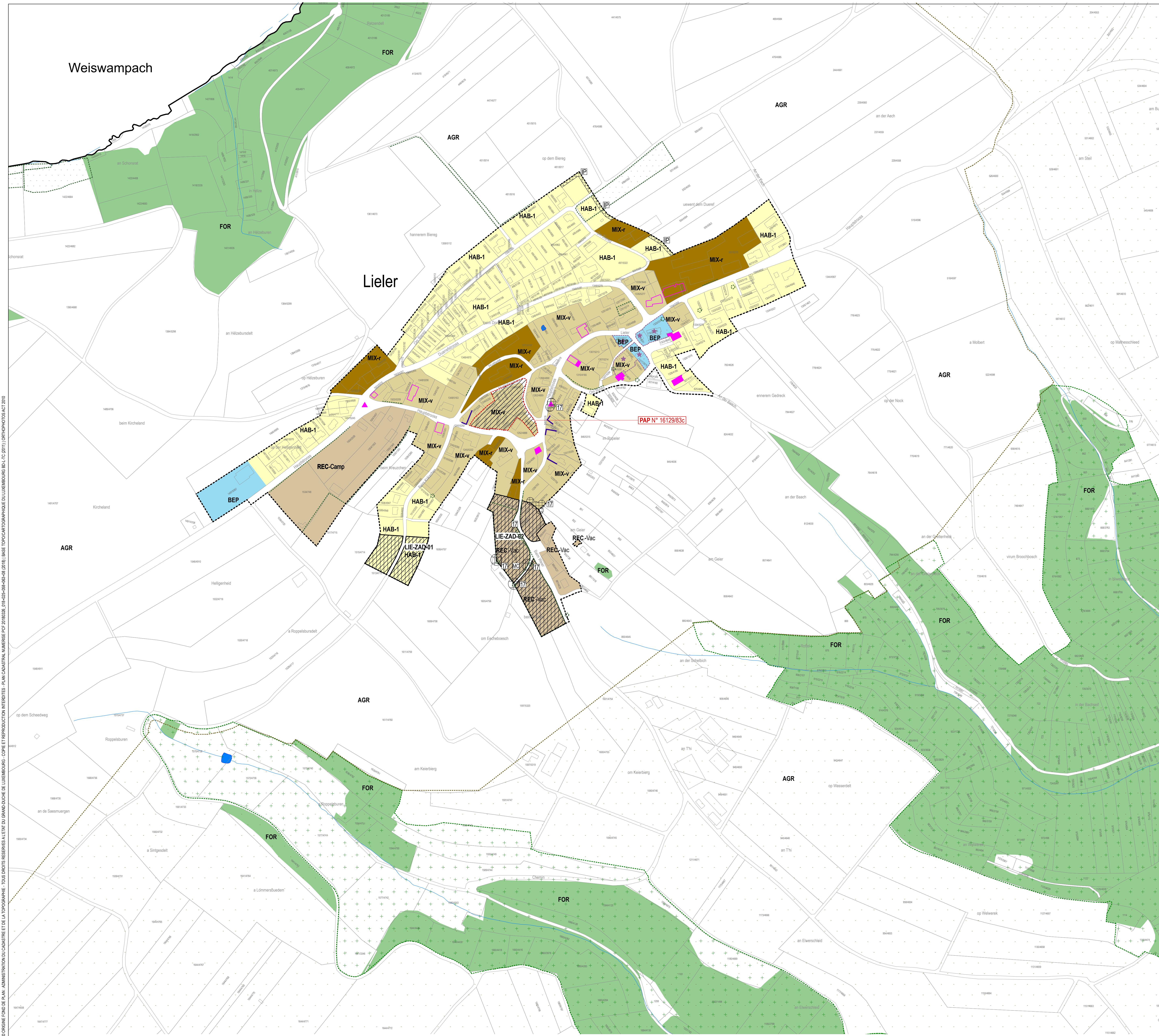
ÉCHELLE
1 : 2 500

OBJET
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE
DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVÉ LE 27.11.19

LIEU-DIT DE LAUSDORN

VERSION COORDONNÉE

DESS	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR	FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 0 9	d
RESP.	FORMAT 117.0 / 70.3 CM				



PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRICE D'OUVRAGE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

SCHLOSS CLER 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

MATRICE D'OUVRAGE

Dewey Muller
Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
106 ED GRANDE BÜSSE 6 CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG
TELEPHONE 263 889 50 FLANDRISCHE STRASSE 4 3005 COLOGNE ALLEMAGNE
TELEPHONE 0211 989 984 TELECOPIE 0211 989 985

Zimplan s.r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
83, PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN L3380 CAPELLEN LUXEMBOURG
TELEPHONE 26 45 28 56

DATE / SIGNATURE

CONSEIL COMMUNAL

DATE / SIGNATURE

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

DATE / SIGNATURE

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DATE / SIGNATURE

MODIFICATIONS

d	16.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.05.22	ESA	MODIFICATION PAG WICHERANGE ZONE SPEC ASSA (en cours)
b	21.04.21	ESA	ADAPTATION AU PLAN DIRECTEUR SECTEURS PRIMAIRE
a	19.06.19	LG	MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF EEC/016/2018 PAP GE 1643/83C DU 29.03.19 ET DU MEC/03 REF. 81.449 DU 14.02.19

INDICE DATE NOM

DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

PHASE
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

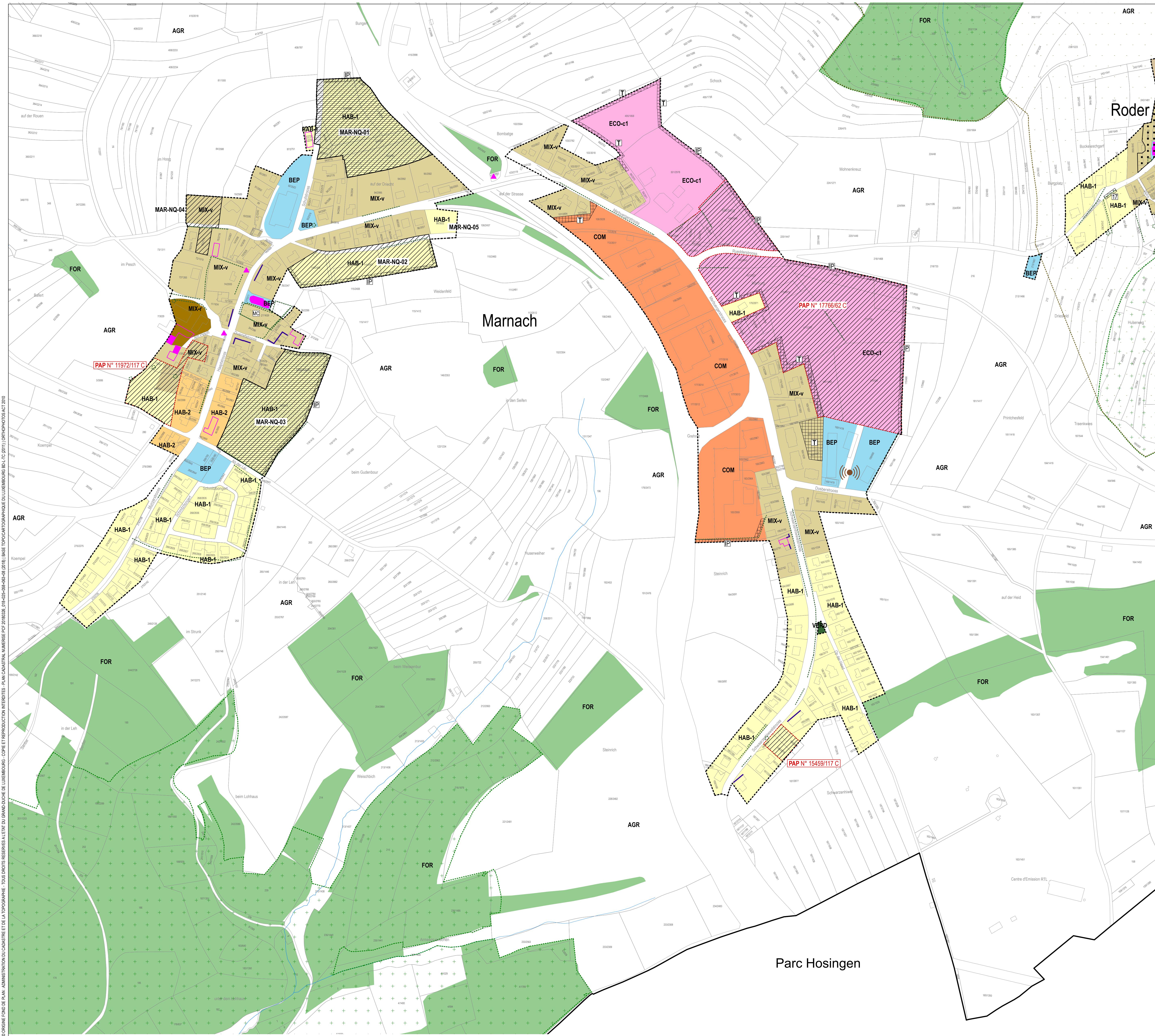
ECHÉLLE
1 : 2 500

OBJET
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE
DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVE LE 27.11.19

LOCALITÉ DE LIEIER

VERSION COORDONNÉE

DESS	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR	FH / ESA	30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 0	d
RESP.	FORMAT 117.0 / 70.3 CM				



PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL (PAG)	
ZONES DE BASE	
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-v zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte rurale	zone de sport et de loisir - Vacances
BEP Zone de bâtiments et équipements publics	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zones d'activités	JAR Zone de jardins familiaux
ECD-1 zone d'activités économiques communale type 1	Zone verte
ECD-2 zone d'activités économiques communale type 2	zone agricole
ECD-3 zone d'activités économiques régionale	FOR zone forestière
COM Zone commerciale	PNC zone de parc public
Zones spéciales	VER zone de verdure
MC zone spéciale-ASSA	----- Délimitation de la zone verte
SYNP zone spéciale-SYNP	
GARE Zone de gares ferroviaires et routières	

ZONES SUPERPOSÉES	
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	
Zone d'aménagement différé	
Zone d'urbanisation prioritaire	
Zones de servitude "urbanisation"	
zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère	
zone de servitude "urbanisation" - Tampon	
zone de servitude "urbanisation" - non adossé	
zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau	
zone de servitude "urbanisation" - Art. 17	
Zone de servitude "colons et espaces réservés"	
couleur pour projets routiers ou ferroviaires	
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal	
sector protégé de type "environnement construit"	
construction à conserver	
petit patrimoine à conserver	
alignement d'une construction existante à préserver	
garant d'une construction existante à préserver	

ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES	
à l'aménagement du territoire	
station GSM selon PDS Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles*	
à la protection de la nature et des ressources naturelles	
à la protection des sites et monuments nationaux	
à la gestion de l'eau	

Informations complémentaires à titre indicatif	
sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain	
Plan d'aménagement particulier dément approuvé	
PAP N°11766/62 C N° du plan d'aménagement particulier dément approuvé	
Biotope	
Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"	
Mesures compensatoires	

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU DEGRÉ D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES À UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »	
Dénomination du nouveau quartier	
Zone	Zone
COS max.	CUS max.
CSS max.	DL max.
MAR-NQ-01 HAB-1	MAR-NQ-02 HAB-1
COS 0,4 CUS 0,6	COS 0,4 CUS 0,6
CSS 0,6 DL 20	CSS 0,6 DL 25
MAR-NQ-03 HAB-1	MAR-NQ-04 HAB-1
COS 0,4 CUS 0,6	COS 0,4 CUS 0,6
CSS 0,6 DL 20	CSS 0,6 DL 20
MAR-NQ-05 HAB-1	MAR-NQ-10766/117c HAB-1 & MIX-v
COS 0,4 CUS 0,6	COS 0,4 CUS 0,7
CSS 0,6 DL 16	CSS 0,6 DL 25
MAR-NQ-10766/117c HAB-1 & MIX-v	MAR-NQ-15459/117c HAB-1
COS 0,65 CUS 1,2	COS 0,3 CUS 0,8
CSS 0,8 DL *	CSS 0,7 DL 9

* 1 logement de service par parcelle

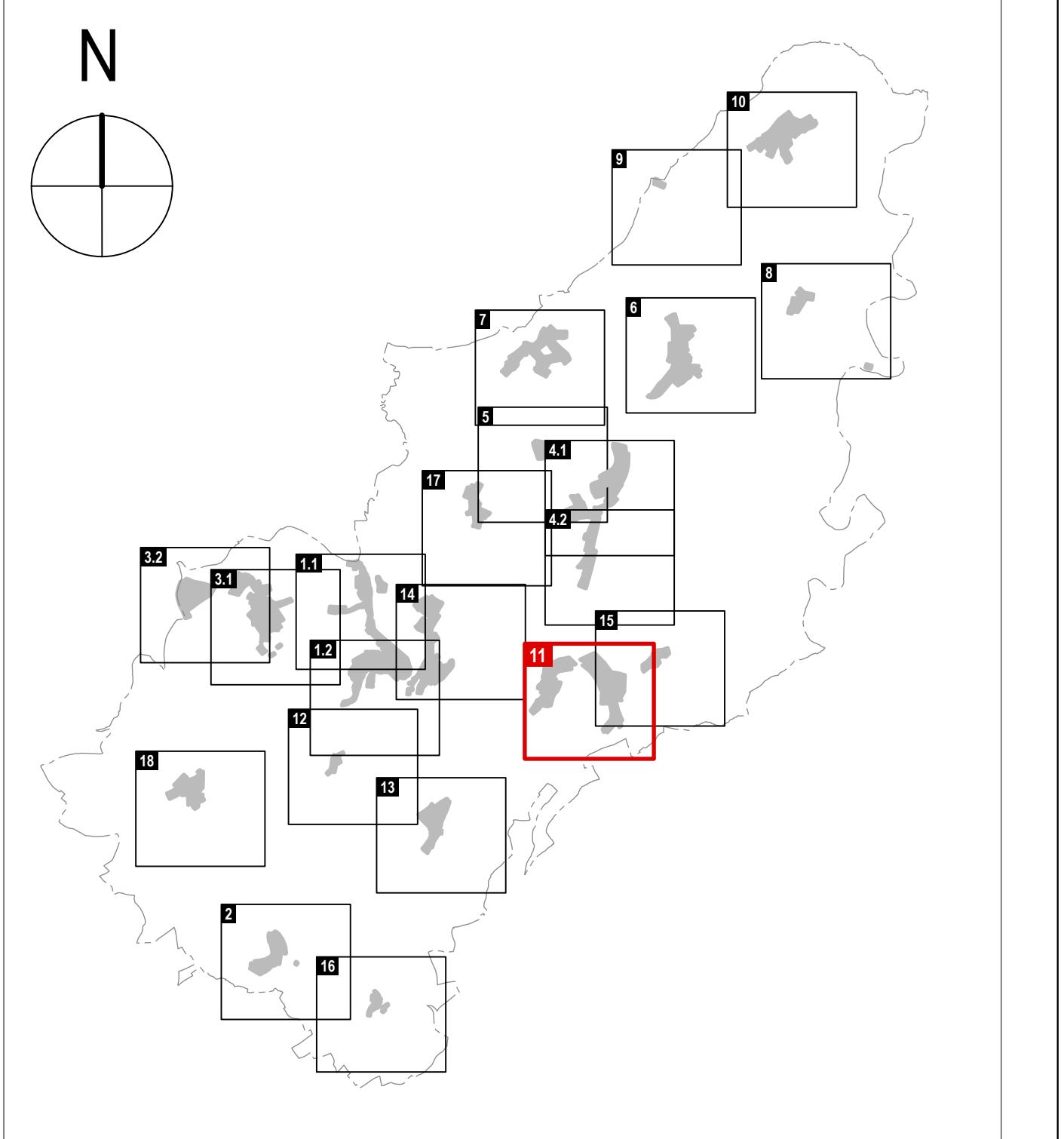
FOND DE PLAN	
PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE (PCF 028-058-086 DU 2018)	
BATIMENT EXISTANT	
LIMITE PARCELLAIRE	
LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL	
um Pächter	
N° DU PARCELLE	

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (À TITRE INDICATIF)	
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM	
BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)	
BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)	
RUE (ORTHOPHOTOS)	
RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)	
RUISEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)	

LES DONNÉES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT EXACTEMENT SUPERPOSABLES À CELLES DU FOND DE PLAN. LE PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE ET NE SONT REPRESSES QU'À TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT À PRENDRE A PARTIR DU PCN.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESSURE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE À LA REALITÉ FONCIÈRE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTÉ REPRESSES A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNÉS EST À CONSULTER.



PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX	
MATRICE D'OUVRAGE	MATRICE D'ŒUVRE Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX	SCHLOSS CLER 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

Zimplan s.r.l.	Urbanisme & Aménagement du Territoire
	83, PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN 9308 CAPELLEN LUXEMBOURG TELEPHONE 26 45 28 56

DATE / SIGNATURE

CONSEIL COMMUNAL

DATE / SIGNATURE

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

DATE / SIGNATURE

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DATE / SIGNATURE

MODIFICATIONS

d 16/11/2018 ESA DIVERSES MODIFICATIONS PAG

c 03/05/2019 ESA MODIFICATION PAG WICHE/ORANGE ZONE SPEC ASSA (en cours)

b 21/04/2019 ESA ADAPTATION AU PLAN DIRECTEUR SECTEURS PRIMAIRE

a 19/06/19 LG MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. ECD/016/2018 PAP GE 15459/117c DU 29/03/19 ET DU MECDD REF. 81449 DU 14/02/19

INDICE DATE NOM DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

ECHÉANCE 1 : 2 500

OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE

DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVE LE 27.11.19

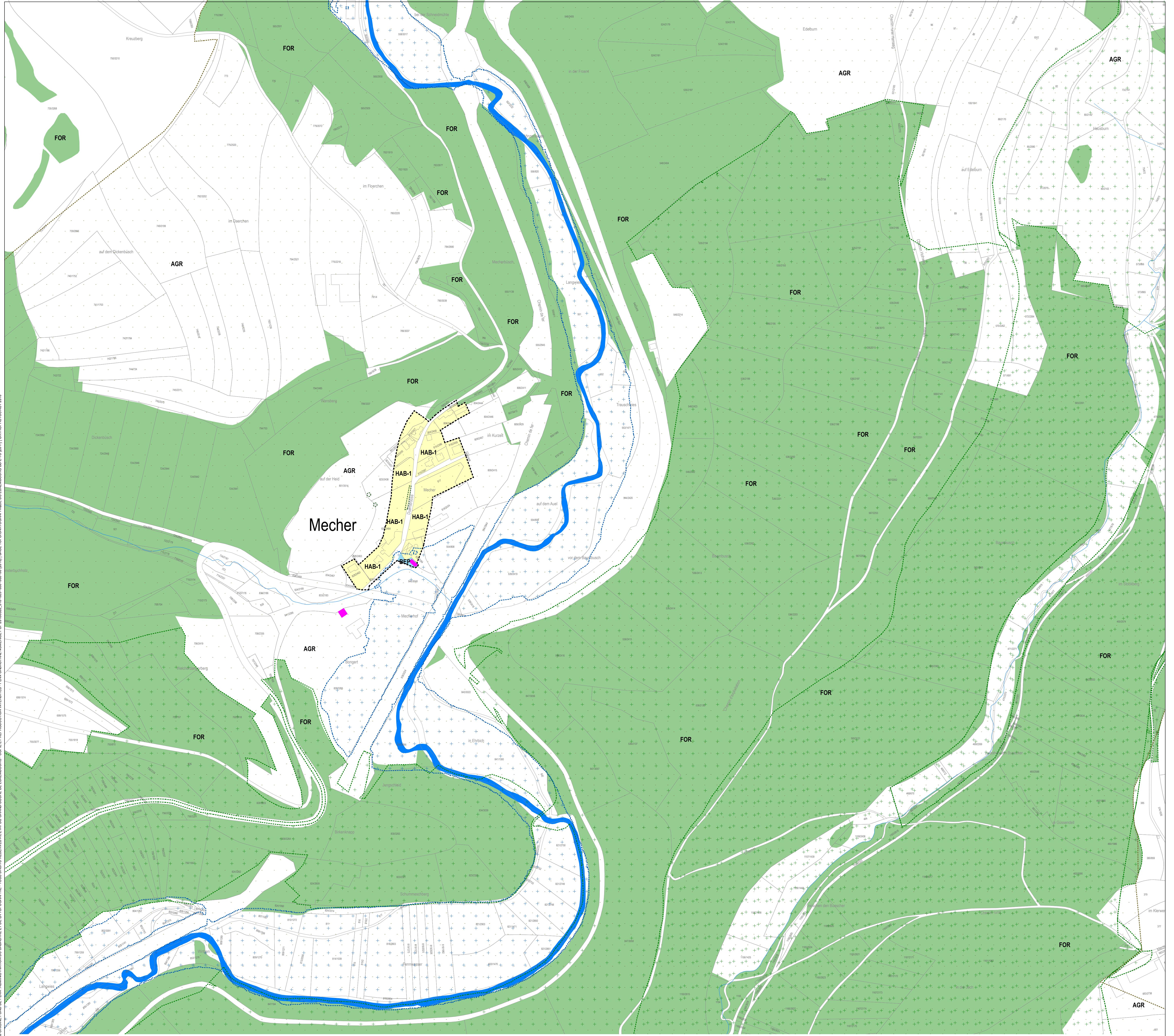
LOCALITE DE MARNACH

VERSION COORDONNÉE

DESS. NOM DATE N° PROJET N° PLAN INDICE

CONTR. FH / ESA 30.11.2020 2043 M - 0 2 - 1 1 d

RESP. FORMAT 117.0 / 70.3 CM



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

ZONES DE BASE

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation

- HAB-1** zone d'habitation 1
- HAB-2** zone d'habitation 2

Zones mixtes

- MIX-u** zone mixte urbaine
- MIX-v** zone mixte villageoise
- MIX-r** zone mixte rurale

Zone de bâtiments et équipements publics

Zones d'activités

- ECO-c1** zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-c2** zone d'activités économiques communale type 2
- ECO-r** zone d'activités économiques régionale

Zone commerciale

Zones spéciales

- SPEC-ASSA** zone spéciale-ASSA
- SPEC-SYNP** zone spéciale-SYNP

Zone de gares ferroviaires et routières

Zones de sport et de loisir

- REC-Camp** zone de sport et de loisir - Camping
- REC-Golf** zone de sport et de loisir - Golf
- REC-Jeun** zone de sport et de loisir - Jeunesse
- REC-Jeux** zone de sport et de loisir - Jeux
- REC-Sport** zone de sport et de loisir - Sport
- REC-Vac** zone de sport et de loisir - Vacances
- REC-Rob** zone de sport et de loisirs - Robbesscheier

Zone de jardins familiaux

Zone verte

- AGR** zone agricole
- FOR** zone forestière
- PARC** zone de parc public
- VERD** zone de verdure

----- Délimitation de la zone verte

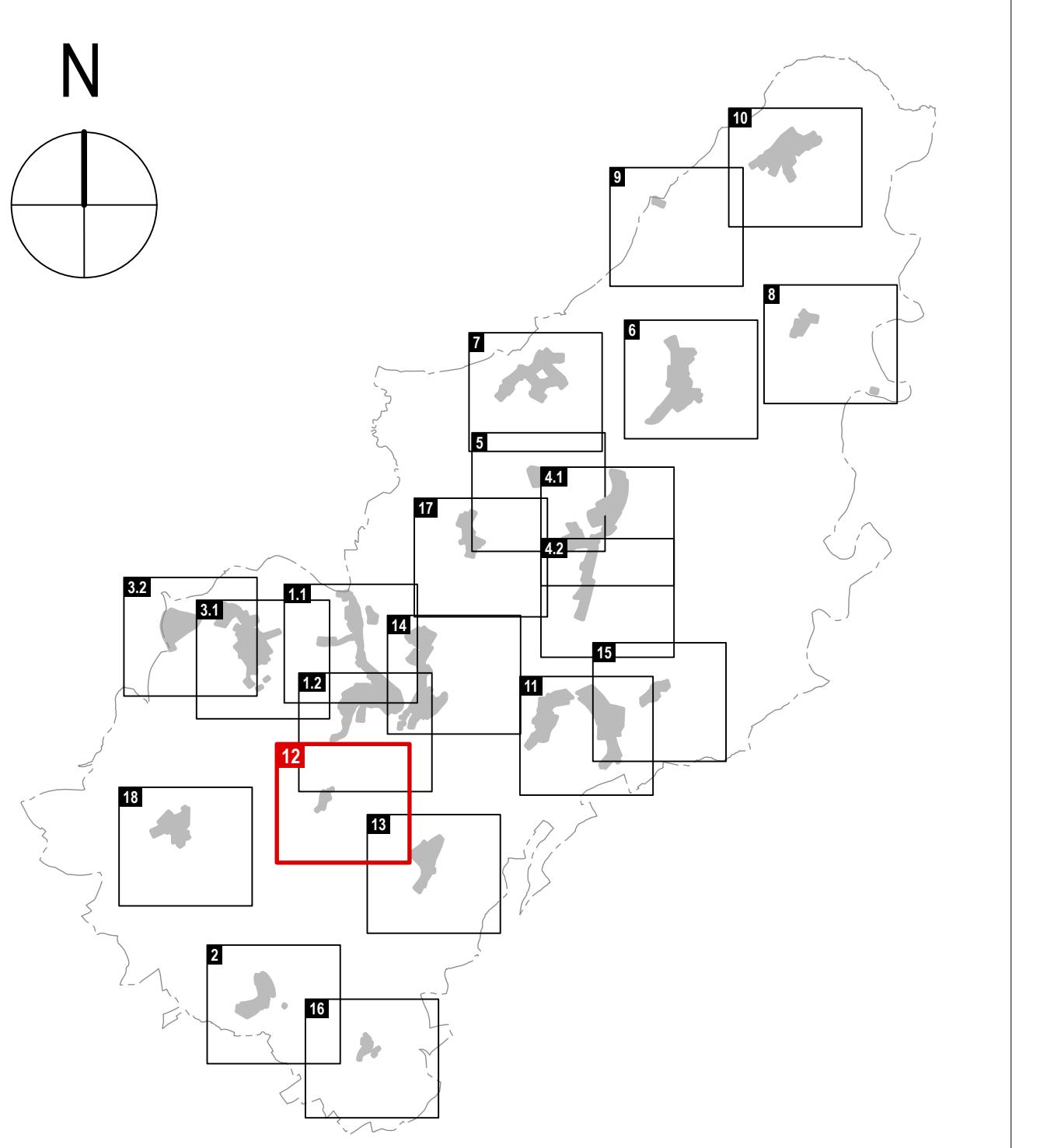
FOND DE PLAN	
PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)	
 BATIMENT EXISTANT	
 LIMITE PARCELLAIRE	
 LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL	
um Päsch	TOPOYNOME
123/4567	N° DU PARCELLE

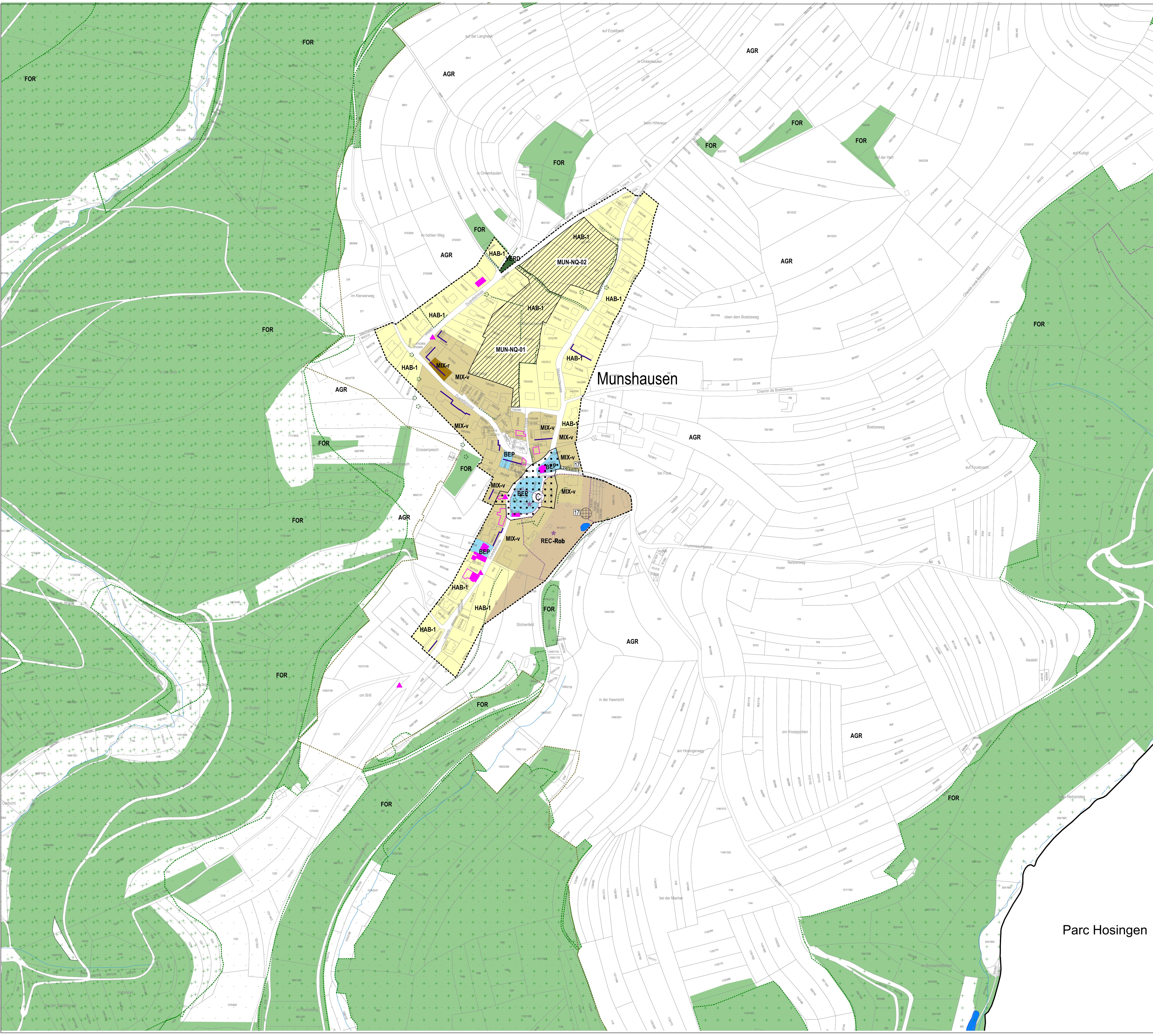
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)	
ORTHOPIOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM	
	BATIMENT EXISTANT (ORTHOPIOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
	BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
	RUE (ORTHOPIOTOS)
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
	RUISSAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROUS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE PERRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE





PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)

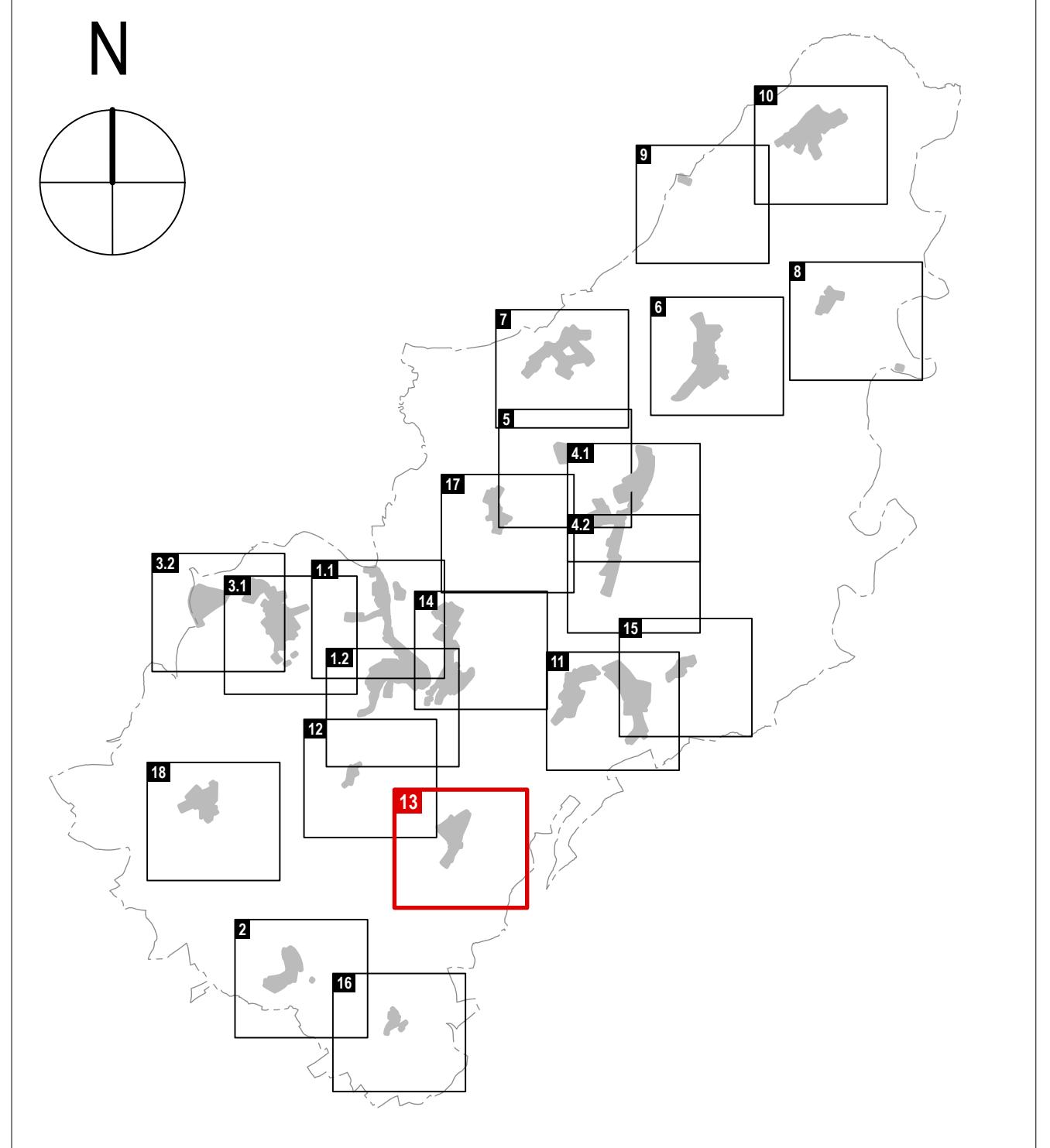
FOND DE PLAN	
PLAN CADASTRAL NUMERISE (PCF 028+058+086 DU 2018)	
	BATIMENT EXISTANT
	LIMITE PARCELLAIRE
	LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
um Päsch	TOPOYNOME
123/4567	N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)	
ORTHOPOSTES / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM	
	BATIMENT EXISTANT (ORTHOPOSTES / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
	BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
	RUE (ORTHOPOSTES)
	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
	RUISSAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNEES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN LEGAL, PLAN CADASTRAL NUMERISE, ET NE SONT REPRISES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DE L'AXE DES LIGNES.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRETEES PAR UN MESURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNEE PEUT ETRE ADAPTEE A LA REALITE FONCIERE.

LES NUMEROS DE PARCELLE SUR LA PRESENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ETE REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITE, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNES EST A CONSULTER.



ZONES SUPERPOSEES

-  Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
-  Zone d'aménagement différé
-  Zone d'urbanisation prioritaire

Zones de servitude "urbanisation"

-  zone de servitude "urbanisation" - Intégration paysagère
-  zone de servitude "urbanisation" - Tampon
-  zone de servitude "urbanisation" - non ædificandi
-  zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau
-  zone de servitude "urbanisation" - Art. 17

Zone de servitude "couloirs et espaces réservés"

-  couloir pour projets routiers ou ferroviaires

Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal

-  secteur protégé de type "environnement construit"
-  construction à conserver
-  petit patrimoine à conserver
-  alignement d'une construction existante à préserver
-  gabarit d'une construction existante à préserver

ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS SPECIFIQUES RELATIVES

-  à l'aménagement du territoire
-  station GSM selon PDS "Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles"
-  à la protection de la nature et des ressources naturelles
-  à la protection des sites et monuments nationaux
-  à la gestion de l'eau

	Plan d'aménagement particulier dûment approuvé
PAP 12345/105C	N° du plan d'aménagement particulier dûment approuvé

REPRESENTATION SCHEMATIQUE DU DEGRE D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES A UN PLAN D'AMENAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »			
Dénomination du nouveau quartier			
Zonage			
COS	max.	CUS	max. (min.)
			max. (min.)
CSS	max.	DL	max. (min.)

MUN-NQ-01			
HAB-1			
COS	0,4	CUS	0,6 -
			-
CSS	0,6	DL	20 -
			-

MUN-NQ-02			
HAB-1			
COS	0,4	CUS	0,6 -
			-
CSS	0,6	DL	20 -
			-

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

<p>MAITRE D'OUVRAGE</p> <p>ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX</p> <p>SCHLOSS CLERF 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900</p>	<p>MAITRES D'ŒUVRE</p> <p>Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner</p> <p>15B, BD GRANDE-DUCHESSE CHARLOTTE 1331 LUXEMBOURG LUXEMBOURG TELEPHONE 263 858 1 TELECOPIE 263 858 50 FLANDRISCHE STRASSE 4 50674 COLOGNE ALLEMAGNE TELEPHONE 0211/620 200 0 TEL FAX 0211/620 50</p>
--	--

Zilmlan s.à r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire

DATE / SIGNATURE _____ DATE / SIGNATURE _____

For more information about the study, please contact Dr. John D. Cawley at (609) 258-4626 or via email at jdcawley@princeton.edu.

For more information about the study, please contact Dr. John D. Cawley at (609) 258-4626 or via email at jdcawley@princeton.edu.

MINISTRE DE L'INTERIEUR MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

DATE / SIGNATURE _____ DATE / SIGNATURE _____

d	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
C	03.05.21	ESA	MODIFICATION PAG WEICHERDANGE ZONE SPEC-ASSA (en cours)

a	19.06.19	LG	MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA RÉF. 62C/016/2018 PAP QE 18463/62C DU 29.03.19 ET DU MECDD RÉF. 85.449 DU 14.02.19

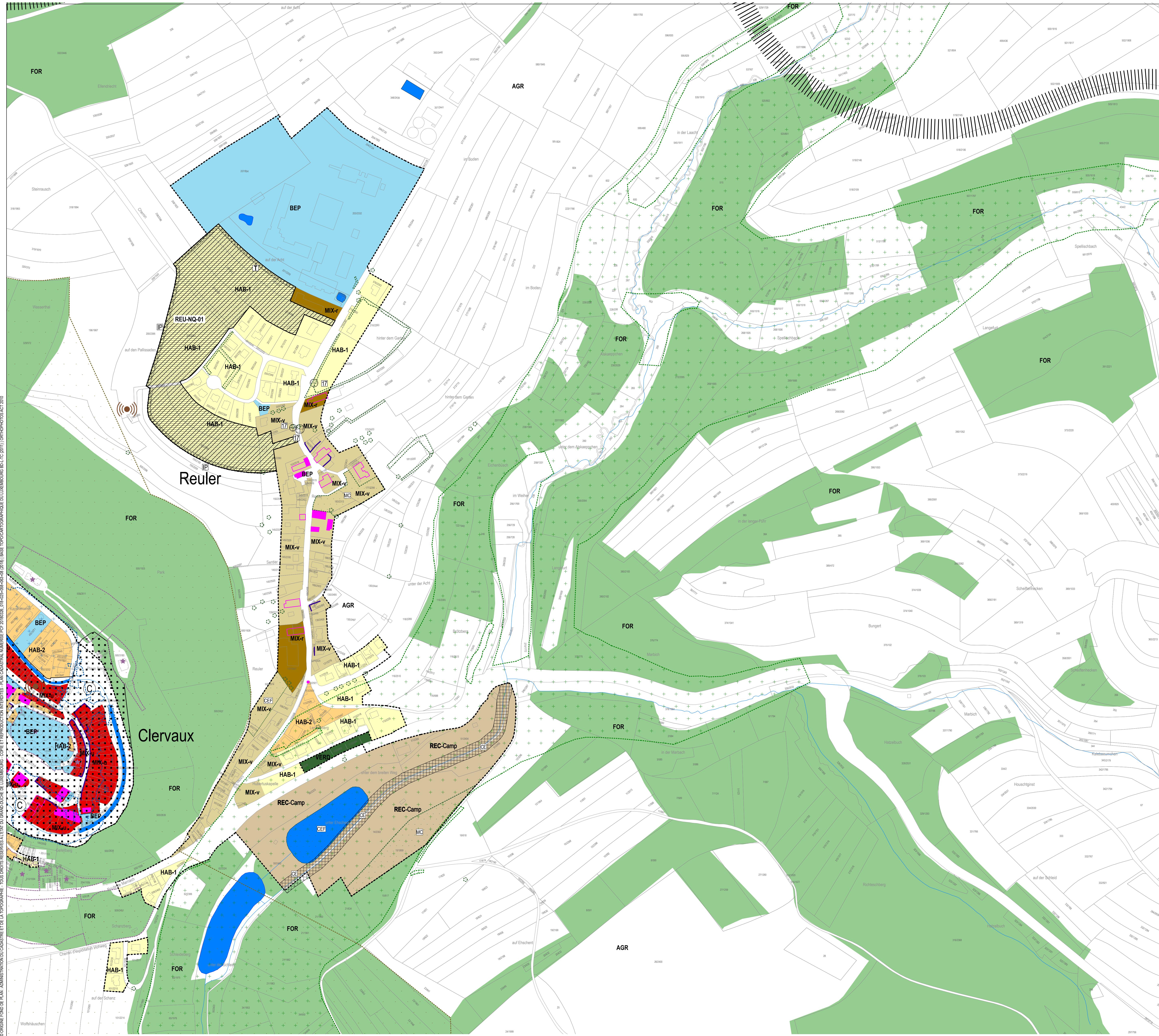
PHASE	ECHELLE
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL	1 - 2 - 5 - 10

OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE **VERSION COORDONNÉE**

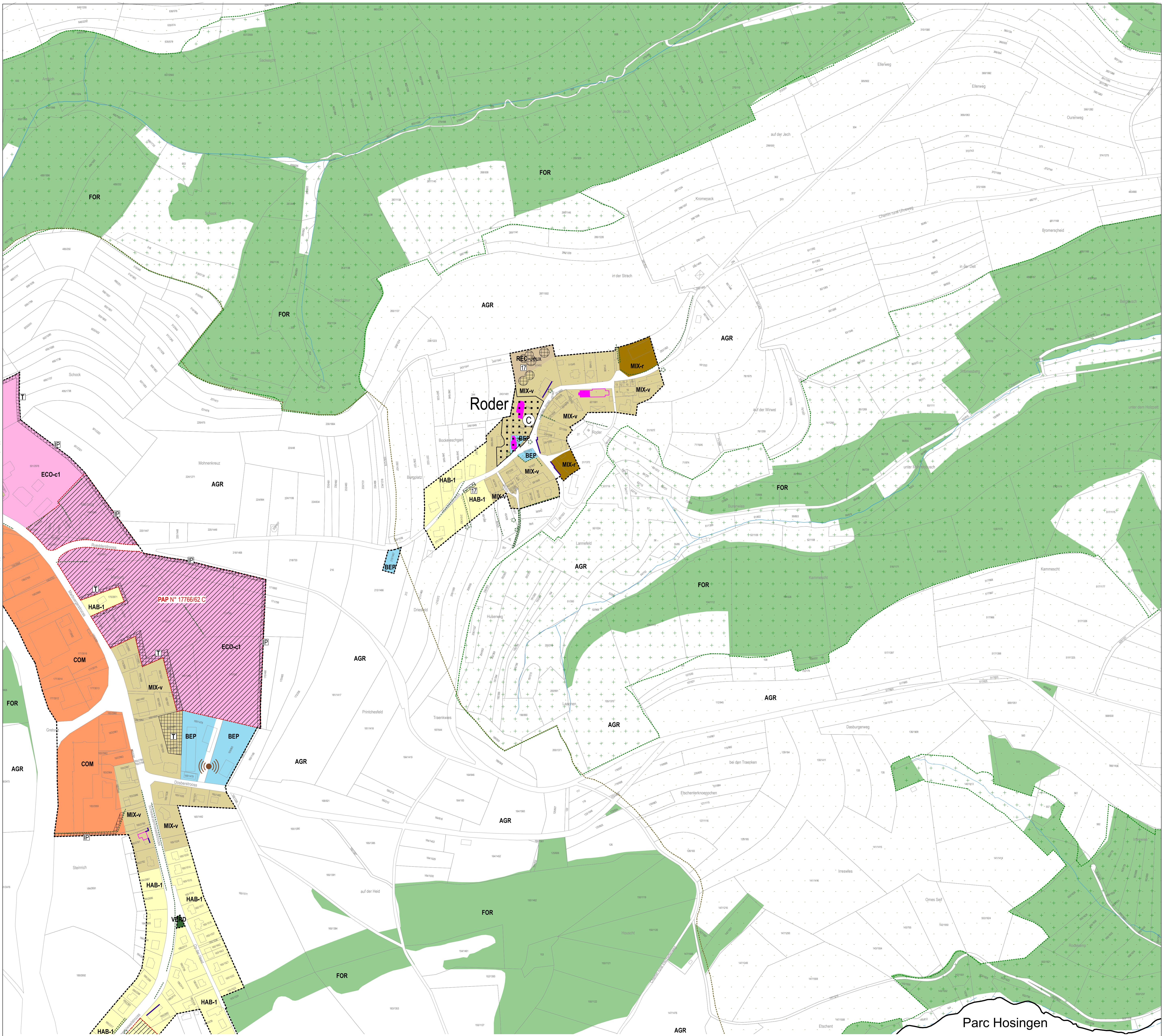
DOYEN D'AMENAGEMENT GÉNÉRAL A TROUVE LE 27.11.15
LOCALITE DE MUNSHAUSEN

	NOM	DATE	N° PROJET	N° PLAN						INDICE
DESS.	FH / ESA	30.11.2020	2042	M	C	C	1	C		L

RESP.				FORMAT 117,0 / 70,3 CM	
-------	--	--	--	------------------------	--



FOND DE PLAN			
PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE (PCF 028-058-086 DU 2018)			
<ul style="list-style-type: none"> BATIMENT EXISTANT LIMITE PARCELLAIRE LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL TOPONAME N° DU PARCELLE 			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)			
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM			
<ul style="list-style-type: none"> BATIMENT EXISTANT (ORTHO-PHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM) BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM) RUE (ORTHO-PHOTOS) RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO) RUISEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO) 			
LES DONNÉES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN. LE PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE, ET NE SONT REPRESSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DU PCN.			
EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNEES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESSURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA REALITÉ FONDÉE.			
LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTÉ REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNÉS EST A CONSULTER.			
<p style="text-align: center;">N</p>			
PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX			
MAÎTRE D'ŒUVRE			
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner			
118, ED GRANDE BUREAU, CHARLOTTE 13A, LUXEMBOURG-LUXEMBOURG TELEPHONE: +352 269 1 1100 FLANDRISCHE STRASSE 4, 50564 COLOGNE, ALLEMAGNE TELEPHONE: +49 21 86 99 50 Zimplan s.r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire			
DATE / SIGNATURE			
CONSEIL COMMUNAL			
DATE / SIGNATURE			
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT			
DATE / SIGNATURE			
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR			
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE			
DATE / SIGNATURE			
MODIFICATIONS			
d	18.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.05.22	ESA	MODIFICATION PRO WICHERDANGE ZONE SPEC ASSA (en cours)
b	21.04.21	ESA	ADAPTATION AU PLAN DIRECTEUR SECTORIEL PRIMAIRE
a	19.06.19	LG	MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REFER 2016/2018 PAP GE 1643/C/C DU 29.03.19 ET DU MECD
INDICE	DATE	NOM	ECHÉANCE
PHASE	PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL		1 : 2 500
OBJET	VERSION COORDONNÉE		
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVE LE 27.11.19			
LOCALITÉ DE REULER			
DESS.	NOM	DATE	N° PROJET
CONTR.		30.11.2020	2043 M - 0 2 - 1 4
RESP.			FORMAT 117.0 / 70.3 CM



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)			
ZONES DE BASE			
<ul style="list-style-type: none"> Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées <ul style="list-style-type: none"> Zones d'habitation <ul style="list-style-type: none"> HAB-1 zone d'habitation 1 HAB-2 zone d'habitation 2 Zones mixtes <ul style="list-style-type: none"> MIX-v zone mixte urbaine MIX-r zone mixte rurale Zone de bâtiments et équipements publics Zones d'activités <ul style="list-style-type: none"> ECO-t zone d'activités économiques communale type 1 ECO-c zone d'activités économiques communale type 2 ECO-r zone d'activités économiques régionale COM zone commerciale Zones spéciales <ul style="list-style-type: none"> zone spéciale-ASSA zone spéciale-SYNP GARE Zone de gares ferroviaires et routières 			
<ul style="list-style-type: none"> Zone verte <ul style="list-style-type: none"> AGR zone agricole FOR zone forestière PARC zone de parc public VERDE zone de verdure 			
----- Délimitation de la zone verte -----			
FOND DE PLAN			
PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE (PCF 028-058-086 DU 2018)			
<ul style="list-style-type: none"> BATIMENT EXISTANT LIMITE PARCELLAIRE LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL um Pächter TOPONAME N° DU PARCELLE 			
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)			
ORTHOPIOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM			
<ul style="list-style-type: none"> BATIMENT EXISTANT (ORTHOPIOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM) BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM) RUE (ORTHOPIOTOS) RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO) RUISEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO) 			
LES DONNÉES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT PAS EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN. LE PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE ET NE SONT REPRESSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DU PCN.			
EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES REENSEIGNÉES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESSURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA REALITÉ FONDÉE.			
LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTÉ REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLUSION, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNÉS EST A CONSULTER.			
N 			
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX			
MAÎTRE D'ŒUVRE			
Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner			
19, ED GRANDE BÜSSE 6 CHARLOTTE 1334 LUXEMBOURG-LUXEMBOURG TELEPHONE 263 889 1 TELECOPIE 263 889 50			
Zimaplan s.r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire			
83, PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN 9308 CAPELLEN - LUXEMBOURG TELEPHONE 263 45 28 56			
DATE / SIGNATURE			
CONSEIL COMMUNAL			
DATE / SIGNATURE			
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT			
DATE / SIGNATURE			
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR			
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE			
DATE / SIGNATURE			
MODIFICATIONS			
d	16.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.05.22	ESA	MODIFICATION PAG WICHE/ORANGE ZONE SPEC-ASSA (en cours)
b	21.04.21	ESA	ADAPTATION AU PLAN DIRECTEUR SECTEURS PRIMAIRE
a	19.06.19	LG	MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF ECO/016/2018 PAP GE 1843/SC/CD DU 29.03.19 ET DU MEC/CD REF. 81.449 DU 14.02.19
INDICE DATE NOM		DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS	
PHASE		ECHÉLLE	
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL		1 : 2 500	
OBJET		VERSION COORDONNÉE	
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVE LE 27.11.19			
LOCALITÉ DE RODER			
DESS.	NOM	DATE	N° PROJET
CONTR.	FH / ESA	30.11.2020	2043 M - 0 2 - 1 5
RESP.	FORMAT 117.0 / 70.3 CM		



FOND DE PLAN

PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE (PCF 028-058-086 DU 2018)

- BATIMENT EXISTANT
- LIMITE PARCELLAIRE
- LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL
- um Pächter
- TOPONAME
- N° DU PARCELLE

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)

ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM

- BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)
- BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)
- RUE (ORTHOPIOTOS)
- RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
- RUISEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)

LES DONNÉES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN CADASTRAL. PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE ET NE SONT REPRESSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DU PCN.

EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESSURAGE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA REALITÉ FONDÉE.

LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTÉ REPRIS A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNÉS EST A CONSULTER.

N

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX

MATRICE D'OUVRAGE

ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX

Dewey Muller
Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
106 ED GRANDE BÜSSE 6 CHARLOTTE 1334 LUXEMBOURG-LUXEMBOURG
TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900

Zimplan s.r.l.
Urbanisme & Aménagement du Territoire
83, PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN 9308 CAPELLEN - LUXEMBOURG
TELEPHONE 263 45 28 56

DATE / SIGNATURE

CONSEIL COMMUNAL

DATE / SIGNATURE

COMMISSION D'AMÉNAGEMENT

DATE / SIGNATURE

MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

DATE / SIGNATURE

MODIFICATIONS

d	16.11.21	ESA	DIVERSES MODIFICATIONS PAG
c	03.05.22	ESA	MODIFICATION PRO WICHECKRANGE ZONE SPEC ASSA (en cours)
b	21.04.21	ESA	ADAPTATION AU PLAN DIRECTEUR SECTEURS PRIMAIRE
a	19.06.19	LG	MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF EEC/016/2018 PAP GE 1943/2020 DU 29.03.19 ET DU MECO

REF. 81.449 DU 14.02.21

DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS

PHASE
PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL

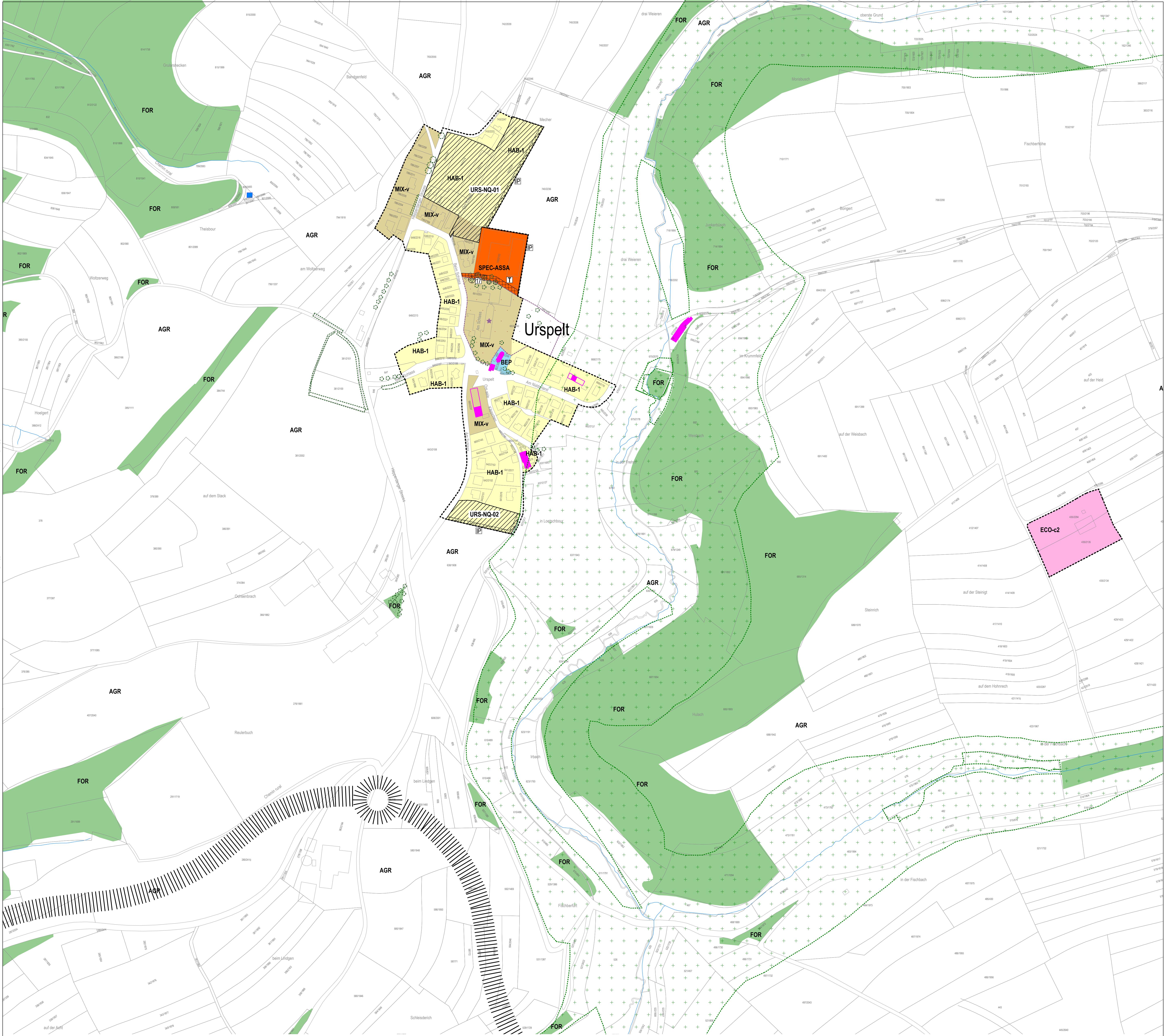
ECHÉLLE
1 : 2 500

OBJET
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE
DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVÉ LE 27.11.19

LOCALITÉ DE SIEBENALER

VERSION COORDONNÉE

DESS	NOM / ESA	DATE	N° PROJET	N° PLAN	INDICE
CONTR.		30.11.2020	2043	M - 0 2 - 1 6	d
RESP.				FORMAT 117.0 / 70.3 CM	



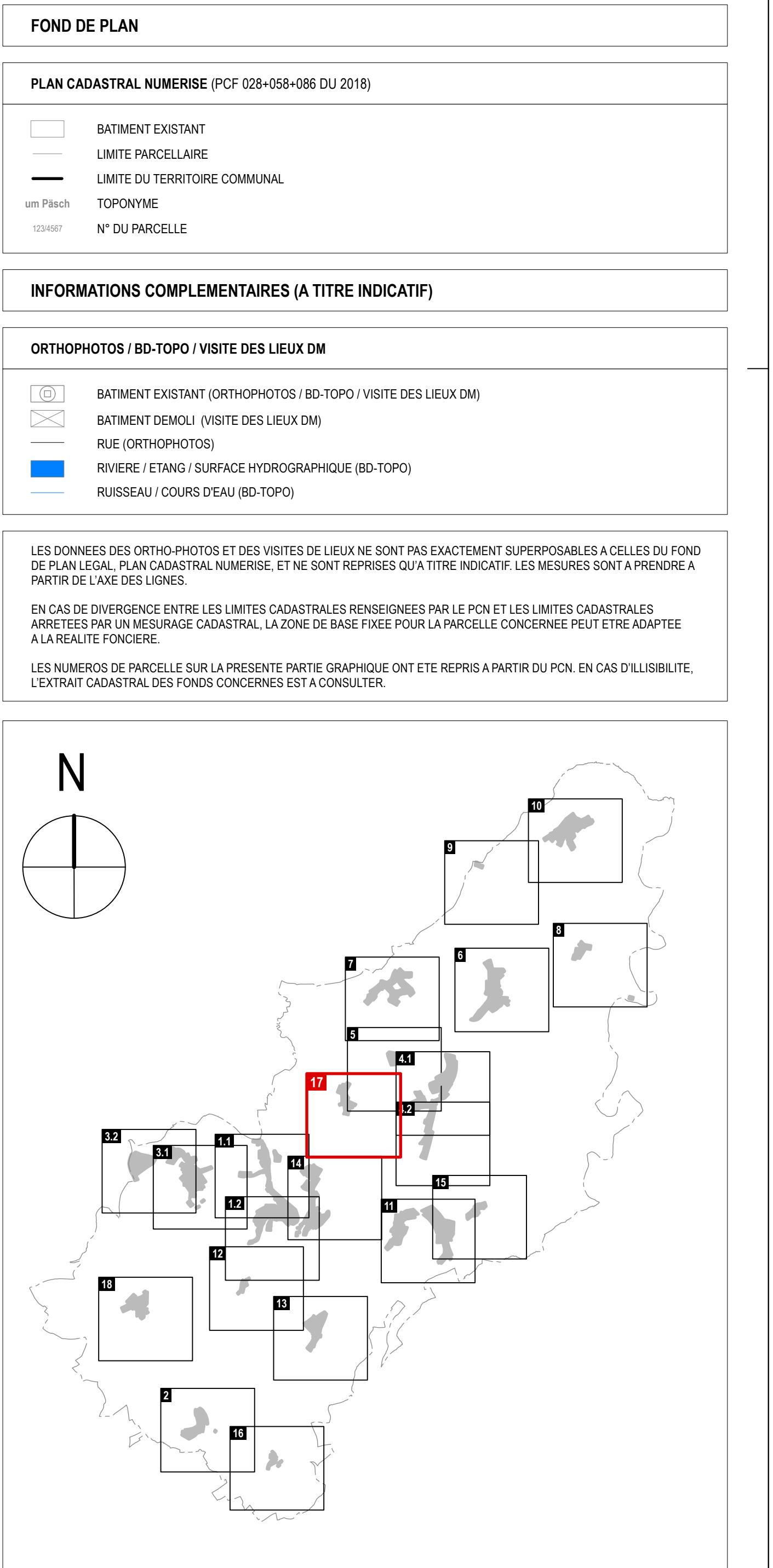
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)	
FOND DE PLAN	
PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE (PCF 028-058-086 DU 2018)	
BATIMENT EXISTANT	
LIMITE PARCELLAIRE	
LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL	
um Päch	
TOPONAME	
N° DU PARCELLE	
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)	
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM	
BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)	
BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)	
RUE (ORTHOPHOTOS)	
RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)	
RUISEAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)	
----- Délimitation de la zone verte	

ZONES DE BASE	
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
Zones d'habitation	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Golf
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Jeunesse
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-v zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Sport
MIX-v zone mixte villageoise	zone de sport et de loisir - Vacances
REP Zone de bâtiments et équipements publics	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
Zones d'activités	Zone de jardins familiaux
ECO-t zone d'activités économiques communale type 1	Zone verte
ECO-t zone d'activités économiques communale type 2	zone agricole
ECO-t zone d'activités économiques régionale	FOR zone forestière
COM Zone commerciale	PARC zone de parc public
Zones spéciales	VERDE zone de verdure
zone spéciale-ASSA	
zone spéciale-SYNP	
GARE Zone de gares ferroviaires et routières	

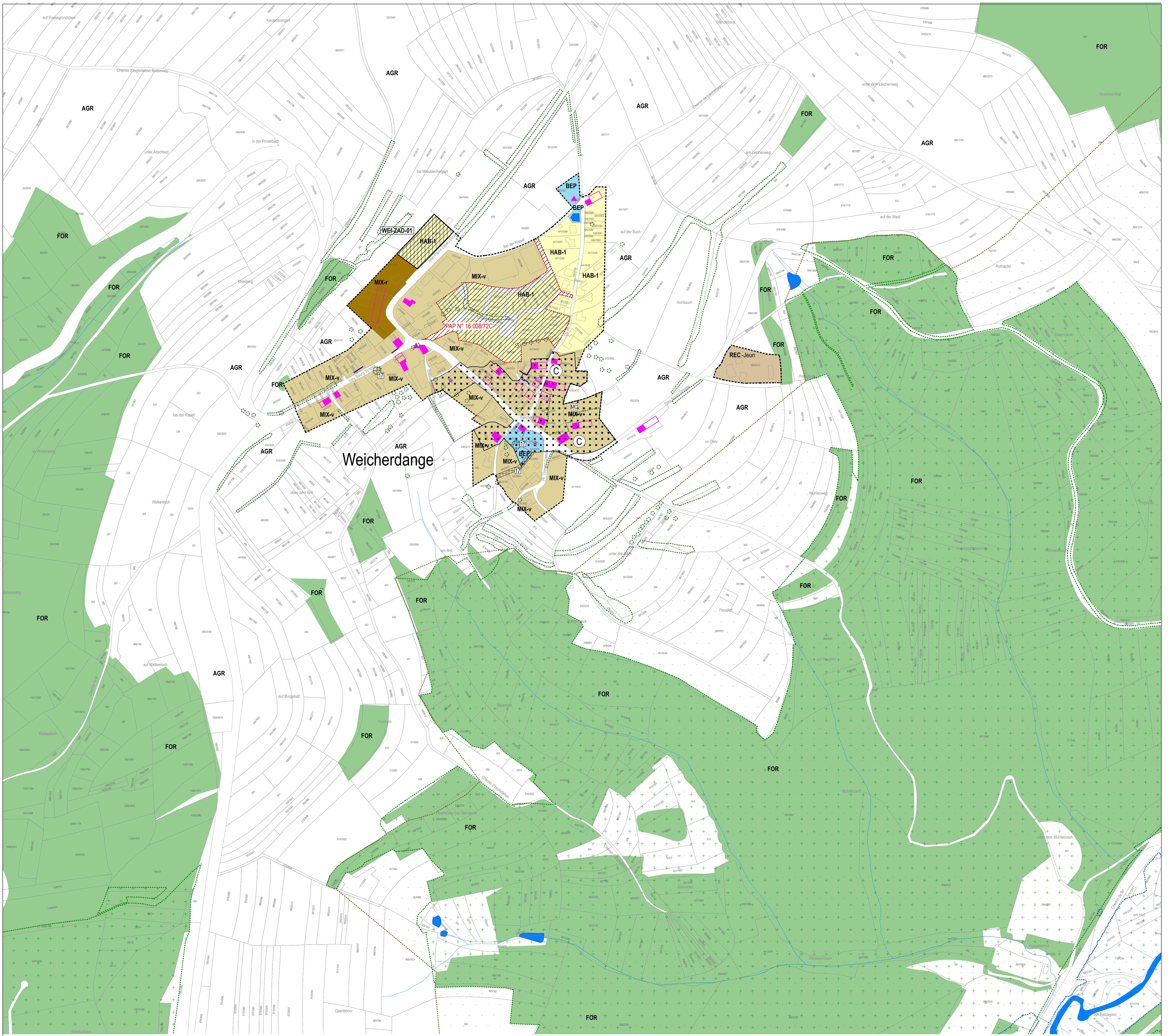
ZONES SUPERPOSÉES	
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	
Zone d'aménagement différé	
Zone d'urbanisation prioritaire	
Zone de servitude "urbanisation"	
zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère	
zone de servitude "urbanisation" - Tampon	
zone de servitude "urbanisation" - non adossé	
zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau	
zone de servitude "urbanisation" - Art. 17	
Zone de servitude "coulains et espaces réservés"	
coulain pour projets routiers ou ferroviaires	
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal	
sector protégé de type "environnement construit"	
construction à conserver	
petit patrimoine à conserver	
alignement d'une construction existante à préserver	
garant d'une construction existante à préserver	
ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES	
à l'aménagement du territoire	
station GSM selon PDS Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles*	
à la protection de la nature et des ressources naturelles	
à la protection des sites et monuments nationaux	
à la gestion de l'eau	

Informations complémentaires à titre indicatif	
sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain	
<input checked="" type="checkbox"/> Plan d'aménagement particulier dément approuvé	
PAP (N°): N° du plan d'aménagement particulier dément approuvé	
Biotope	
Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"	
Mesures compensatoires	

REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU DEGRÉ D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES À UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »	
Dénomination du nouveau quartier	
Zone	
COS max	CUS max (min.)
CSS max	DL max (min.)
URS-NQ-01 HAB-1 & MIX-v	URS-NQ-02 HAB-1
COS 0,4 CUS 0,6	COS 0,4 CUS 0,6
CSS 0,6 DL 20	CSS 0,6 DL 20



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX	
MAÎTRE D'ŒUVRE	Dewey Muller Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner
ADMINISTRATION COMMUNALE DE CLERVAUX	SCHLOSS CLER 9701 CLERVAUX LUXEMBOURG TELEPHONE 27 800 - 1 TELECOPIE 27 800 - 900
Zimplan s.r.l. Urbanisme & Aménagement du Territoire	83, PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN 9308 CAPELLEN LUXEMBOURG TELEPHONE 26 45 28 56
DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE
CONSEIL COMMUNAL	DATE / SIGNATURE
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT	DATE / SIGNATURE
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR	MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
MODIFICATIONS	DATE / SIGNATURE
d 16.11.21 ESA DIVERSES MODIFICATIONS PAG	DATE / SIGNATURE
c 03.05.22 ESA MODIFICATION PRO WICHE/ORANGE ZONE SPEC-ASSA (en cours)	DATE / SIGNATURE
b 21.04.21 ESA ADAPTATION AU PLAN DIRECTEUR SECTEURS PRIMAIRE	DATE / SIGNATURE
a 19.06.19 LG MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. ECO16/2018 PAP GE 1943/2020 DU 29.03.19 ET DU MECO 81.449 DU 14.02.19	DATE / SIGNATURE
INDICE DATE NOM	ECHÉLLE
PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL	1 : 2 500
OBJET MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVE LE 27.11.19 LOCALITÉ D'URSPELT	VERSION COORDONNÉE
DESS. CONTR. RESP.	NOM DATE N° PROJET N° PLAN INDICE FORMAT 117.0 / 70.3 CM
2043 M - 0 2 - 1 7 d	



PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL (PAG)	
ZONES DE BASE	
Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées	Zones de sport et de loisir
HAB-1 zone d'habitation 1	zone de sport et de loisir - Camping
HAB-2 zone d'habitation 2	zone de sport et de loisir - Golf
Zones mixtes	zone de sport et de loisir - Jeunesse
MIX-v zone mixte urbaine	zone de sport et de loisir - Jeux
MIX-w zone mixte rurale	zone de sport et de loisir - Sport
REP Zone de bâtiments et équipements publics	zone de sport et de loisir - Vacances
Zones d'activités	zone de sport et de loisir - Robbesscheier
ECD-1 zone d'activités économiques communale type 1	JAR Zone de jardins familiaux
ECD-2 zone d'activités économiques communale type 2	Zone verte
ECD-R zone d'activités économiques régionale	AGR zone agricole
COM Zone commerciale	FOR zone forestière
Zones spéciales	PARC zone de parc public
ASSA zone spéciale ASSA	VER zone de verdure
SYNP zone spéciale SYN	RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)
GARE Zone de gares ferroviaires et routières	RUISSAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)
----- Délimitation de la zone verte -----	
ZONES SUPERPOSÉES	
Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"	
Zone d'aménagement différé	
Zone d'urbanisation prioritaire	
Zones de servitude "urbanisation"	
U zone de servitude "urbanisation" - intégration paysagère	
T zone de servitude "urbanisation" - Tampon	
N zone de servitude "urbanisation" - non adossé	
C zone de servitude "urbanisation" - Cours d'eau	
A zone de servitude "urbanisation" - Art. 17	
Zone de servitude "coulissés et espaces réservés"	
IIII couleur pour projets routiers ou ferroviaires	
Secteurs et éléments protégés d'intérêt communal	
H20 secteur protégé de type "environnement construit"	
CON construction à conserver	
P petit patrimoine à conserver	
A alignement d'une construction existante à préserver	
G gabarit d'une construction existante à préserver	
ZONES OU ESPACES DÉFINIS EN EXÉCUTION DE DISPOSITIONS SPÉCIFIQUES RELATIVES	
à l'aménagement du territoire	
station GSM selon PDS : Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles*	
à la protection de la nature et des ressources naturelles	
station GSM selon PDS : Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles*	
à la protection des sites et monuments nationaux	
station GSM selon PDS : Stations de base pour réseaux publics et communications mobiles*	
à la gestion de l'eau	
Informations complémentaires à titre indicatif	
sur base de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain	
PAP Plan d'aménagement particulier décret approuvé	
PAP DEMON N° du plan d'aménagement particulier décret approuvé	
Biotopes	
+ Mesures en rapport avec les "continuous ecological functions"	
- Mesures compensatoires	
REPRÉSENTATION SCHÉMATIQUE DU DEGRÉ D'UTILISATION DU SOL POUR LES ZONES SOUMISES À UN PLAN D'AMÉNAGEMENT PARTICULIER « NOUVEAU QUARTIER »	
Dénomination du nouveau quartier	
Zone	
COS max. CUS max. DL max.	
CSS max. DL max. min.	
WEI-ZAD-01	
COS 0,2 CUS 0,4	
CSS 0,3 DL 15	
WEI-PAP-1600672c	
COS 0,3 CUS 0,7	
CSS 0,7 DL 13	

FOND DE PLAN	
PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE (PCF 028-058-086 DU 2018)	
BATIMENT EXISTANT	
LIMITE PARCELLAIRE	
LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL	
TOPONAME	
N° DU PARCELLE	
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (A TITRE INDICATIF)	
ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM	
BATIMENT EXISTANT (ORTHOPHOTOS / BD-TOPO / VISITE DES LIEUX DM)	
BATIMENT DEMOLI (VISITE DES LIEUX DM)	
RUE (ORTHOPHOTOS)	
RIVIERE / ETANG / SURFACE HYDROGRAPHIQUE (BD-TOPO)	
RUISSAU / COURS D'EAU (BD-TOPO)	
LES DONNÉES DES ORTHO-PHOTOS ET DES VISITES DE LIEUX NE SONT EXACTEMENT SUPERPOSABLES A CELLES DU FOND DE PLAN CADASTRAL. LE PLAN CADASTRAL NUMÉRIQUE ET NE SONT REPRESSES QU'A TITRE INDICATIF. LES MESURES SONT A PRENDRE A PARTIR DU PCN.	
EN CAS DE DIVERGENCE ENTRE LES LIMITES CADASTRALES RENSEIGNÉES PAR LE PCN ET LES LIMITES CADASTRALES ARRÊTÉES PAR UN MESSURE CADASTRAL, LA ZONE DE BASE FIXEE POUR LA PARCELLE CONCERNÉE PEUT ÊTRE ADAPTÉE A LA REALITÉ FONCIÈRE.	
LES NUMÉROS DE PARCELLE SUR LA PRÉSENTE PARTIE GRAPHIQUE ONT ÊTÉ REPRÉSSES A PARTIR DU PCN. EN CAS D'ILLISIBILITÉ, L'EXTRAIT CADASTRAL DES FONDS CONCERNÉS EST A CONSULTER.	
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL DE LA COMMUNE DE CLERVAUX	
MAÎTRE D'ŒUVRE	MAÎTRE D'ŒUVRE
Dewey Muller	Zimplan s.r.l.
Partnerschaft mbB Architekten Stadtplaner	Urbanisme & Aménagement du Territoire
118, ED GRANGE D'ESPESSE, CHARLOTTE 1334 LUXEMBOURG LUXEMBOURG TELEPHONE: 26 851 1 TELECOPIE: 26 858 50	83, PARC D'ACTIVITÉS CAPELLEN, E308 CAPELLEN, LUXEMBOURG TELEPHONE: 26 45 28 56
DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE
CONSEIL COMMUNAL	
DATE / SIGNATURE	
COMMISSION D'AMÉNAGEMENT	
DATE / SIGNATURE	
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR	MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DATE / SIGNATURE	DATE / SIGNATURE
MODIFICATIONS	
d 16.11.21 ESA DIVERSES MODIFICATIONS PAG	
c 03.05.21 ESA MODIFICATION PAG WEICHERDANGE ZONE SPEC ASSA (en cours)	
b 21.04.21 ESA ADAPTATION AU PLAN DIRECTEUR SECTORIEL PRIMAIRE	
a 19.06.19 LG MODIFICATIONS SELON RÉCLAMATIONS ET AVIS DE LA CA REF. ECD/016/2018 PAP GE 1543/SC DU 29.03.19 ET DU MECDD	
REF. 81.449 DU 14.02.19	
INDICE DATE NOM	DESCRIPTIONS DES MODIFICATIONS
PHASE PROJET POUR LE VOTE DU CONSEIL COMMUNAL	ECHÉLLE
1 : 2 500	
VERSION COORDONNÉE	
OBJET	
MODIFICATION DE LA PARTIE GRAPHIQUE DU PLAN D'AMÉNAGEMENT GÉNÉRAL APPROUVE LE 27.11.19	
LOCALITÉ DE WEICHERDANGE	
DESS. CONTR. RESP.	NOM DATE N° PROJET N° PLAN INDICE FORMAT 117.0 / 70.3 CM
2043 M - 0 2 - 1 8	d